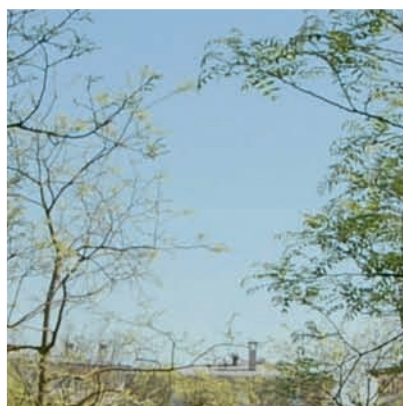


2010-2014

PROJET D'AGGLOMÉRATION



Ballainvilliers
Champlan
Chilly-Mazarin
Epinay-sur-Orge
La Ville-du-Bois
Longjumeau
Massy
Morangis
Saulx-les-Chartreux
Villebon-sur-Yvette


europ'essonne
Communauté d'Agglomération

PRÉAMBULE

Lors du conseil communautaire du 16 décembre 2009, les élus de la CA Europ'Essonne ont approuvé à l'unanimité le projet d'agglomération qui oriente l'action de la CA EE pour les 5 années à venir.

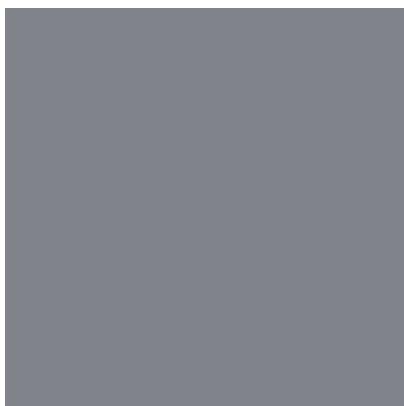
Des débats ont précédé l'approbation de ce document de programmation, qui ont eu lieu tant en réunion de toutes les commissions qu'en Conseil communautaire.

À cette occasion, les élus ont particulièrement souligné leur désir partagé de poursuivre le travail entrepris en vue de l'élaboration du projet d'agglomération.

Ils ont également exprimé leur attente d'une plus grande précision dans les annonces et la description des projets, mais surtout, ils témoignent de leur volonté de bien articuler les projets communautaires avec ceux des villes s'agissant du contenu des projets, de leur programmation, de leurs financements, comme de leur mise en œuvre dans le respect du rôle de proximité du maire.

Le projet d'agglomération prend appui sur l'ensemble des travaux conduits depuis la création de la CA EE ; les actions qu'il regroupe ont vocation à être mises en œuvre d'ici fin 2014, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs : la CA EE, ses villes membres et leurs partenaires.





INTRODUCTION... STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE 2014 : UN PROGRAMME D'AVENIR	2
--	---

DIAGNOSTIC TERRITORIAL : UN TERRITOIRE STRATÉGIQUE, RICHE, CONTRASTÉ ET CONTRAINT	4
1. Portrait de territoire	4
2. Le territoire en chiffres	6
3. L'environnement institutionnel de la CA EE	12

LES CHOIX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT : NOTRE PROJET DE TERRITOIRE	18
--	----

1. LA TRAME VERTE	20
a. La ceinture verte d'agglomération	20
b. Les prescriptions du SDRIF	22
c. La RN 20 : Une nouvelle liaison verte et bleue d'échelle régionale	22
d. Trame verte et liaisons douces	24
e. Agriculture périurbaine et autres usages de la trame verte	24

2. L'ARMATURE DES ROUTES ET DES TRANSPORTS EN COMMUN	28
a. Le réseau principal	28

b. Le réseau secondaire : réflexion sur l'axe RD 59 - RN 188 et la restructuration de la route de Chasse et de la route de Montlhéry	31
c. Synthèse : le site propre, les combinaisons de TC, une multiplicité de possibles	33

3. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN : LES GRANDS SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN	35
--	----

a. L'arc économique Massy-Chilly-Mazarin-Morangis-Orly	35
b. Le développement urbain inséré dans les mailles de la trame verte intangible	36
c. Les grands équipements métropolitains	36

CONCLUSION : À L'ISSUE DU DIAGNOSTIC, LES ENJEUX MAJEURS DU PROJET D'AGGLOMERATION DE LA CA EE	38
--	----

LE PROGRAMME D'ACTIONS EN FICHES OPERATIONS	39
---	----

1 ^{er} Enjeu : Soutenir le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE du territoire pour créer de la richesse et de l'emploi	40
---	----

2 ^e Enjeu : AMÉNAGER LE TERRITOIRE pour le valoriser et l'adapter à ses différents usages	44
--	----

3 ^e Enjeu : Initier, soutenir et réaliser tous les projets de TRANSPORTS dans le respect de l'environnement	51
--	----

4 ^e Enjeu : Dynamiser et organiser l'offre de LOGEMENTS à moyen terme	53
--	----

5 ^e Enjeu : Positionner LE DÉVELOPPEMENT DURABLE comme référence transversale de l'action communautaire	55
--	----

6 ^e Enjeu : Optimiser et rationaliser le service public de l'EAU	56
---	----

7 ^e Enjeu : Mobiliser sur L'EMPLOI ET LA SOLIDARITÉ pour aider les plus fragiles, prévenir les exclusions et recréer du lien social	57
--	----

8 ^e Enjeu : Assurer au plus grand nombre un accès facilité aux SPORTS ET À LA CULTURE	59
--	----

PROSPECTIVE PLURIANNUELLE	61
---------------------------	----

CONCLUSION	64
------------	----



INTRODUCTION

STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE 2014 : UN PROGRAMME D'AVENIR

2



Notre jeune intercommunalité Europ'Essonne est née le 1^{er} janvier 2007 et, une année après avoir défini l'intérêt communautaire, les élus sont amenés à adopter une première version du projet d'agglomération. Riche des réflexions menées par les élus depuis trois ans, le projet d'agglomération d'Europ'Essonne est un premier acte posé, qui devra évoluer dans son contenu afin de constituer un document vivant.

Prévu par les dispositions de l'article 26 de la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour le développement et l'aménagement durable du territoire, le projet d'agglomération identifie, à partir du diagnostic territorial et du repérage des grands enjeux qui le caractérisent, le projet de territoire et les choix politiques de développement, mais également la déclinaison opérationnelle de la stratégie politique pour les 4 années à venir.

La première intercommunalité de l'Essonne, forte de ses 130 000 habitants, s'est dotée, dès sa création, de principes fondateurs, qui structurent ses orientations stratégiques et constituent les axes de référence pour chacune des compétences de l'action communautaire :

- une ambition collective de soutenir la création de richesses pour,
- assurer un développement harmonieux,
- développer la solidarité intercommunale,
- préserver l'équilibre environnemental du territoire,
- et garantir aux communes un partenariat équilibré.

Document de référence, le projet d'agglomération d'Europ'Essonne propose aux communes qui la constituent, mais également aux intercommunalités voisines, aux collectivités territoriales partenaires (département de l'Essonne, région Île-de-France) et à l'État, fortement présent, notamment à travers l'OIN, une vision à court-moyen terme du devenir du territoire. Elle s'articule avec les orientations propres de chaque acteur du développement local, mais qui correspond aussi à une approche singulière : celle des élus communautaires de la CA Europ'Essonne.

Le projet d'agglomération de la CA EE se veut pragmatique et opérationnel ; ses fiches opérations, hiérarchisées et priorisées, sont d'ores et déjà intégrées dans la prospective pluriannuelle, afin de donner effectivement vie aux choix politiques opérés en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, d'offre culturelle et sportive, de politique de la ville, d'environnement et de gestion des ressources. Chacune des actions est dotée d'indicateurs d'évaluation permettant d'apprécier les résultats, voire de les moduler. Pour autant, les élus d'Europ'Essonne, soucieux d'adapter leur action politique aux besoins évolutifs du territoire comme de répondre aux opportunités qui pourraient se présenter, ne s'interdisent nullement de décider le lancement de projets qui n'auraient pas été identifiés dans ce travail, pour peu que soit préservée la cohérence globale de l'action politique communautaire.

Ce document est également un outil de négociation avec les co-financeurs potentiels des politiques locales, dont il s'efforce de prendre en compte les stratégies afin de produire des partenariats fondés sur des orientations communes.

Perfectible dans la forme, ce premier opus du projet d'agglomération s'enrichira des contributions et remarques des acteurs et partenaires de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL : UN TERRITOIRE STRATÉGIQUE, RICHE, CONTRASTÉ ET CONTRAINT

4



1. PORTRAIT DE TERRITOIRE

À grands traits, la CA Europ'Essonne est caractérisée par :

■ Un large potentiel territorial diversifié tout autant que contraint

Une forte présence d'espaces naturels remarquables : plaines de Saulx-les-Chartreux, espaces verts et plaine agricole de Champlan, de Ballainvilliers, coulée verte Longjumeau/Chilly-Mazarin et Épinay-sur-Orge/Ballainvilliers, vallée de l'Orge, de l'Yvette et de la Bièvre.

Une part importante du territoire dédiée à l'activité économique sur un arc Massy-Morangis-Orly, zones d'activités sur les villes de Massy, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Morangis, Villebon-sur-Yvette.

Un réseau d'infrastructures de transports déjà bien en place, à compléter et renforcer : transports en commun Massy, Longjumeau, Épinay-sur-Orge et transport routier : Nord Sud RN 20 seul lien réel qui fédère le territoire, bordé par A6 et A10, reliés par la N188. À noter l'attractivité du pôle de transport de Massy qui dépasse les limites de l'agglomération.

Un espace figé avec de vastes emprises mobilisables : le Plan d'Exposition au Bruit d'Orly gelant, en grande partie, les possibilités de logements des communes du nord.

■ Une attractivité économique significative mais qui mérite d'être soutenue, voire structurée

Une concentration de l'activité économique au nord du territoire créant un arc économique de Massy à Orly (un quart des établissements sont situés sur la commune de Massy).

Une offre commerciale importante susceptible d'être mieux structurée, des pôles intermédiaires limités et un commerce de proximité moyennement attractif.

■ Des caractéristiques sociales assez différenciées

Une population stable mais une demande de logements non satisfaite, particulièrement en petites surfaces et en logements sociaux.

Une diversité de revenus des ménages : la population est un peu plus aisée que celle de l'Essonne (31 % de foyers non imposés contre 33 % dans l'ensemble du département) et la proportion des tranches imposables croît dans toutes les communes ; les populations moins favorisées ou précaires sont plus représentées dans les communes les plus importantes.



■ Focus sur les communes

Les 10 communes membres d'Europ'Essonne composent une mosaïque assez colorée :

Ballainvilliers : la commune se développe beaucoup en termes d'habitat (forte progression du nombre d'habitants depuis le recensement de 1999), mais, tirant partie de sa position le long de la RN 20, elle compte également un tissu économique important ; la ville dispose en outre d'un patrimoine historique et propose une large offre de loisirs à ses habitants.

Champlan : en dépit de contraintes fortes (Plan d'Exposition au Bruit lié à l'aéroport d'Orly, passage de lignes à haute tension, nœud d'infrastructures routières), le « pré de Paris » conserve son caractère champêtre ; la commune compte un tissu dense d'entreprises diversifiées et dynamiques, dispose d'un potentiel foncier important et fait sa priorité de l'amélioration de la qualité environnementale.

Chilly-Mazarin : riche de son passé historique, Chilly-Mazarin tire parti de son positionnement géographique et de son accessibilité pour conforter son développement économique, sans omettre de tisser du lien social et de proposer une offre d'équipements (notamment culturels et sportifs mais aussi sociaux) propice à conforter la qualité de vie de ses habitants.

Épinay-sur-Orge : la ville située au carrefour des pôles de Massy - Évry et Paris - Étampes offre à ses habitants, de plus en plus nombreux, non seulement un cadre de vie verdoyant, et qui sera préservé, mais aussi des perspectives de développement élevées grâce à ses équipements de communications routières et ferroviaires (2 gares RER et futur tram-train) et à l'aménagement concerté de son territoire.

La Ville du Bois : le long de la RN 20, la commune voit sa population croître régulièrement, fruit d'une attractivité fondée sur son caractère périurbain qui fait la part belle aux forêts (un tiers de la surface communale), sur une offre de service élevée, mais aussi sur une vie sociale de qualité.

Longjumeau : la ville est à la croisée des chemins de l'agglomération ; à son actif, un pool d'entreprises vivant centré autour d'une large offre de santé (établissements hospitaliers privé/public et sur les laboratoires de recherche) et un tissu commercial à recomposer, une offre sportive et culturelle de qualité, mais aussi un environnement remarquable faisant le lien entre la densité urbaine du centre et ses hameaux.

Massy : avec ses 41 000 habitants, Massy se positionne comme la locomotive de la CA EE, tirant son développement en s'appuyant sur sa situation unique de pôle d'échanges (TGV, RER, transports en commun), mais aussi ses potentialités de développement, tant dans le domaine économique que dans celui de l'habitat ou des loisirs.

Morangis : hier bourg historique, Morangis voit sa population croître continuellement depuis plusieurs années ; la ville offre un cadre de vie paisible, majoritairement composé de pavillons familiaux ; mais la commune se caractérise également par un poids important de l'activité économique qui s'étend sur un cinquième du territoire communal.

Saulx-les-Chartreux : au pied du rocher de Saulx, la plaine agricole préservée fait le pari de la qualité environnementale ; la commune conforte ses atouts naturels (cf. création de l'île aux oiseaux) et s'appuie sur son riche patrimoine historique pour proposer aux Salucéens un cadre de vie remarquable à échelle humaine.

Villebon-sur-Yvette : à l'entrée de la vallée de Chevreuse, la ville a intégré l'Yvette comme une composante naturelle de son paysage vallonné sans se couper de son vaste territoire de développement économique, Courtaboeuf ; sa population en croissance régulière se caractérise par sa jeunesse, conduisant la commune à proposer une importante offre de services.



2. LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

Source INSEE, données 2006

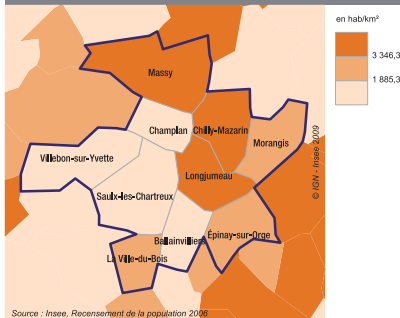
Le territoire

- Surface : 55,4 km² dont 50,9 % d'espace urbain construit et 37,7 % d'espace rural.
- La CA EE représente 3 % de la superficie de l'Essonne.
- Densité : 2 322 habitants/km² (densité du département : 611 habitants/km²).



6

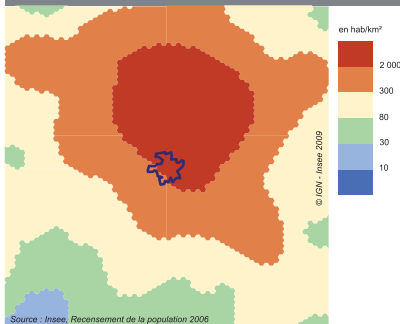
Densité de la population



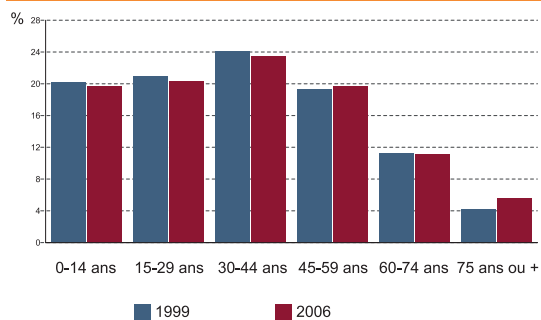
La population

- 128 784 habitants dont 16 249 de plus de 65 ans et 33 702 de moins de 20 ans.
- 35 144 ménages dont 5 180 familles monoparentales (les trois quarts à Massy, Longjumeau, Chilly-Mazarin) et 14 944 célibataires.
- 8 150 habitants supplémentaires de 1999 à 2006, variation annuelle de population inférieure à 1 %.
- Depuis plusieurs années, on observe un léger rajeunissement de la population : alors qu'il avait baissé précédemment, l'indice de jeunesse a augmenté passant de 1,58 au précédent recensement à 1,66 en 2006, excepté sur la commune de Champlan où cet indice est passé de 2,1 à 1,4 sur les dix dernières années.

Densité lissée de la population par rapport à la région Ile-de-France

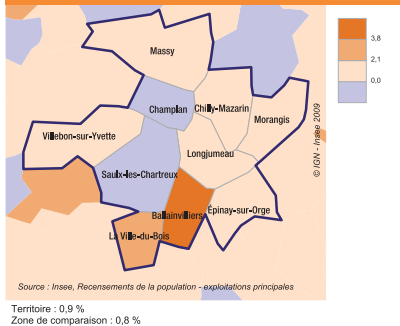


Population par tranche d'âge

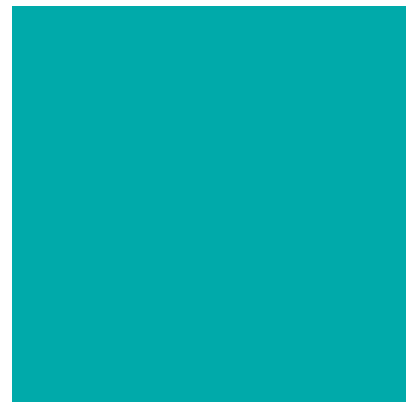


Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2006



Territoire : 0,9 %
Zone de comparaison : 0,8 %

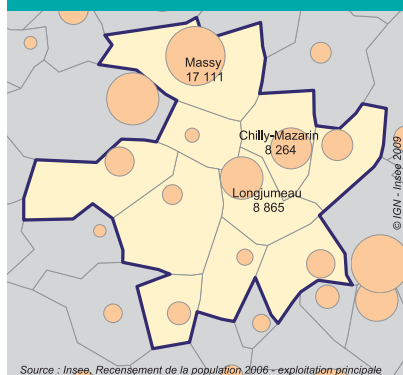




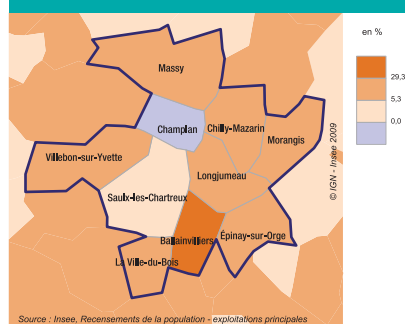
L'habitat

- 53 873 logements (50 286 logements en 1999) dont 1 900 logements vacants et 591 résidences secondaires.
- 57,9 % de propriétaires, 39,8 % de locataires.
- 22 % de logements sociaux, dont 85 % sur trois communes (Massy, Longjumeau et Chilly-Mazarin).

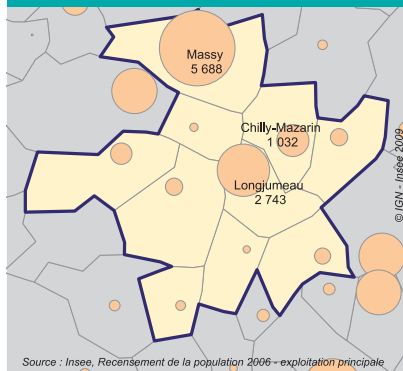
Nombre de logements en 2006



Évolution du nombre de logements entre 1999 et 2006



11 400 résidences principales en HLM sur les 53 282 résidences principales



Pourcentage de logements sociaux par ville en 2008

Longjumeau	31,9 %
Massy	31,12 %
Chilly-Mazarin	15,91 %
Saulx-les-Chartreux	14,18 %
Épinay-sur-Orge	10,15 %
Morangis	10,14 %
Villebon-sur-Yvette	9,29 %
Champplan	7,97 %
Ballainvilliers	7,68 %
La Ville du Bois	5,48 %

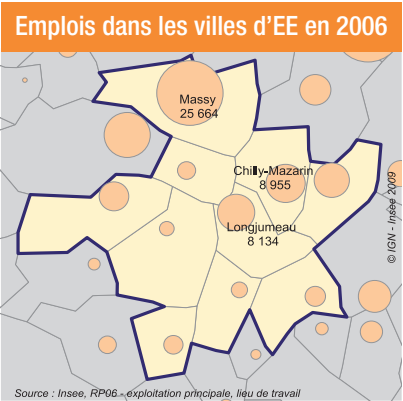
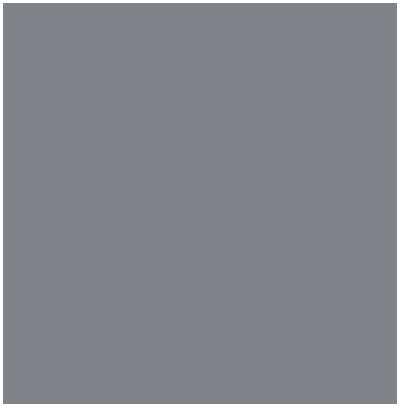


L'emploi (attention : les données datent de 2006)

- 64 500 emplois dans la Communauté (57 457 en 1999) soit 11% des emplois du département.
- Plus d'un tiers des emplois situés sur Massy.
- ¾ des actifs travaillent hors de la zone, ¾ des emplois de la zone sont pourvus par les actifs venus de l'extérieur.
- 66 615 personnes actives dont 60 918 ayant un emploi soit 5 696 demandeurs d'emploi (= 8,6% de la population active).
- Plus de la moitié des demandeurs d'emploi vivent à Massy ou Longjumeau.
- Villebon-sur-Yvette et Massy concentrent le plus de cadres et de professions intellectuelles.

8

Indicateur de concentration d'emploi	2006	1999
Nombre d'emplois dans la zone	64 500	57 457
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	61 188	56 274
Indicateur de concentration d'emploi	105,4	102,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	64,7	64,2
<i>L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.</i>		



Lieu de travail des actifs de la Communauté : source PLH

Évolution des destinations des actifs de la communauté de 1999 à 2005	Travaillant dans la communauté	Travaillant dans l'environnement immédiat (CAPS, Hauts de Bièvre, Versailles Grand Parc, Vélizy, Orly-Choisy)	Travaillant dans le reste de l'Essonne	Travaillant plus loin
1999	22,32%	11,62%	15,3%	50,76%
2005	26,39%	14,01%	17,2%	42,4%

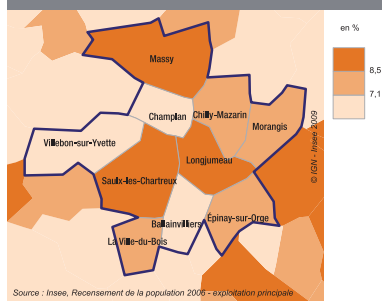


Emploi selon le secteur d'activité

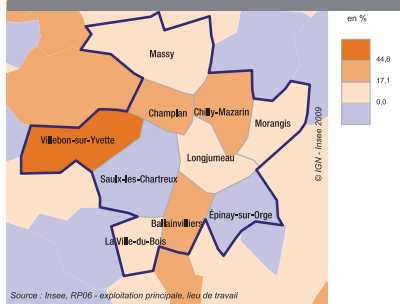
	Nombre	2006 %	dont femmes en %	dont salariés en %	1999 Nombre	1999 %
Ensemble	64 103	100,0	43,8	94,0	61 395	100,0
Agriculture	357	0,6	15,7	74,8	314	0,5
Industrie	8 646	13,5	30,9	95,7	9 780	15,9
Construction	3 830	6,0	13,1	86,9	4 305	7,0
Tertiaire	51 272	80,0	48,4	94,4	46 996	76,5
dont : - commerce	11 390	17,8	42,1	93,3	11 515	18,8
- services aux entreprises	14 751	23,0	38,6	95,0	13 265	21,6
- services aux particuliers	3 978	6,2	49,5	87,6	2 901	4,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires lieu de travail

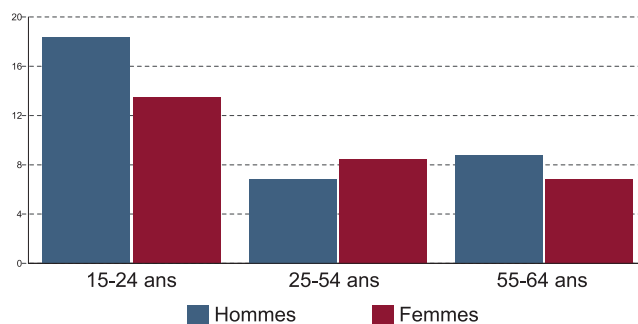
Taux de chômage des 15-64 ans en 2006

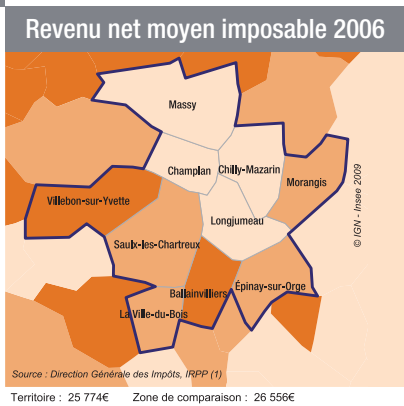


Évolution 1999-2006 de l'emploi



Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et par âge en 2006





Le niveau de vie

- 72 500 foyers fiscaux dont 68,5% imposés pour un revenu moyen net imposable de 33 251 €.
- 22 802 foyers fiscaux non imposables dont 2 810 foyers recevant les minima sociaux et 7 400 allocataires logement CAF.
- 2 zones urbaines sensibles : Massy Villaine et Massy Opéra.
- 2 villes en Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Massy, Longjumeau.

Moyens financiers de chaque commune

Ville	Population	Potentiel fiscal/hab en €	Potentiel financier/hab en €	Dépenses de fonctionnement/hab en €	Endettement/hab en €
Ballainvilliers	3 608	1 155	1 546	1 373	1 439
Champlan	2 458	1 659	2 705	1 659	639
Chilly-Mazarin	18 766	1 085	1 284	1 523	1 087
Épinay-sur-Orge	10 234	553	772	1 038	1 170
La Ville du Bois	6 886	722	826	1 035	1 288
Longjumeau	21 177	829	1 041	1 330	1 133
Massy	40 612	1 497	1 754	1 878	1 426
Morangis	11 565	1 521	1 702	1 491	2 263
Saulx-les-Chartreux	4 938	788	912	1 285	804
Villebon-sur-Yvette	9 756	2 264	2 407	2 202	3 268

Potentiel fiscal : Taux moyen d'imposition de la strate x bases de la collectivité (TH, TF, TFNB)

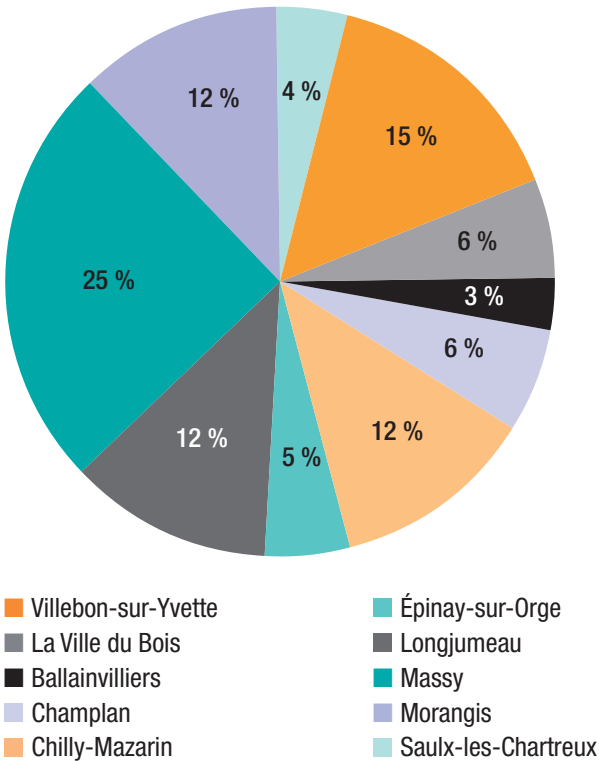
Potentiel financier : potentiel fiscal + DGF



Les entreprises

- 7 514 établissements actifs (soit 13 % des entreprises essonniennes) dont 5 991 sièges sociaux,
- 53 exploitations agricoles,
- 468 établissements industriels,
- 781 établissements de construction,
- 1 823 commerces,
- 4 442 établissements de services,
- 85 % sont des TPE et PME de moins de 10 salariés et 10 établissements de + de 500 salariés,
- 727 établissements créés en 2008 (plus de la moitié dans les services),
- 11 parcs d'activités majeurs et 42 ZAE pour une superficie totale de 1 000 hectares (soit 1/5^e du territoire de la CAEE),
- 4 centres commerciaux majeurs : Villebon 2, Massy, La Ville du Bois, Épinay-sur-Orge,
- 82 millions € de recettes de la taxe professionnelle perçues en 2008.

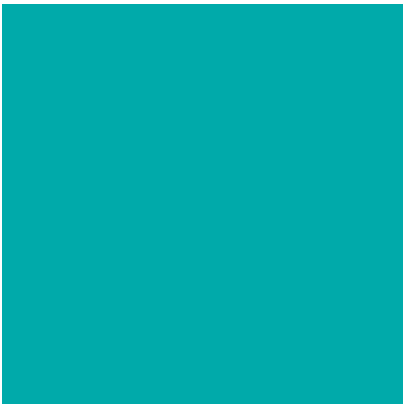
Répartition géographique des établissements en 2006



Source Étude LINKS 2007

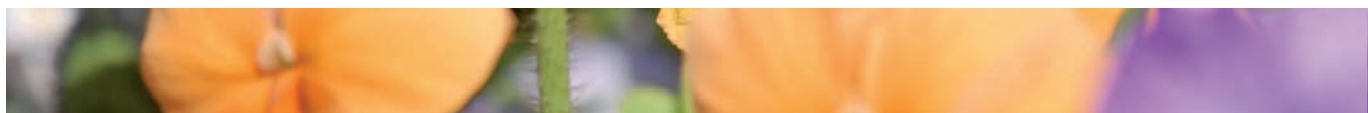
Nombre d'établissements par secteur d'activité en 2008

	Nombre	Évolution (%) 2000-2008
<i>Ensemble</i>	<i>6 784</i>	<i>21,3</i>
Industrie	448	-14,3
Construction	758	30,0
Commerce	1 778	12,5
Services	3 800	30,6



Création d'établissements par secteur d'activité en 2008

	Nombre	Taux de création
<i>Ensemble</i>	<i>727</i>	<i>10,7</i>
Industrie	32	7,1
Construction	98	12,9
Commerce	196	11,0
Services	401	10,6



3. L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA CA EE

La CA Europ'Essonne occupe un espace singulier dans le paysage institutionnel d'Île-de-France : en limite nord de la Petite Couronne, elle est tout entière incluse dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay et se révèle également l'un des acteurs des importantes réflexions en cours sur la recomposition territoriale. Localement, elle se positionne dans un environnement intercommunal riche et structuré (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, Hauts de Bièvre, Cœur du Hurepoix) dont les projets et axes de développement respectifs sont pris en compte dans la réflexion stratégique.

Dans ce complexe jeu d'acteurs, la CA EE compose avec l'État, la Région, le Département et le niveau local ; elle s'inscrit également dans un paysage d'ores et déjà défini par une planification territoriale structurante tout autant qu'évolutive : SDRIF, schéma de secteur, etc.

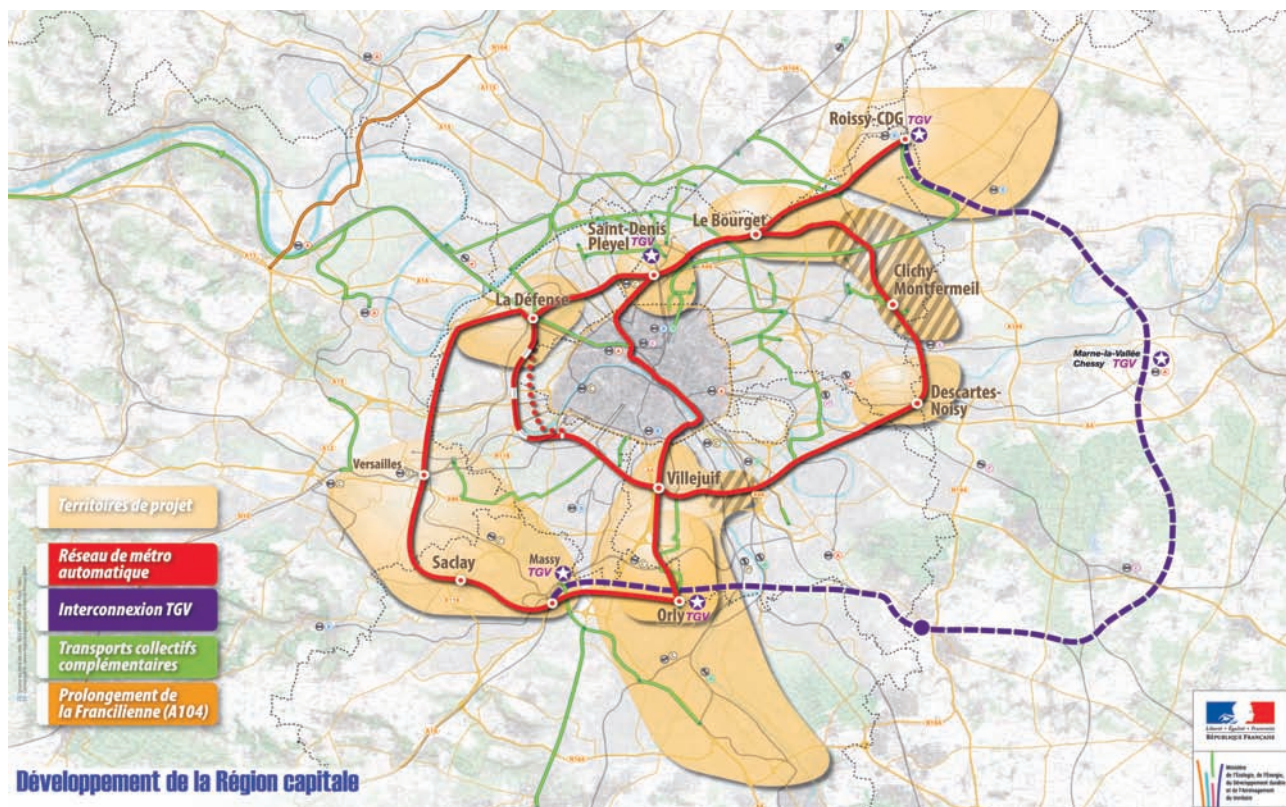
■ Au niveau national

LE GRAND PARIS

Les réflexions menées par Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du devenir de la région capitale, trouvent leur traduction dans le texte de loi en cours de discussion au Parlement. Elles auront un impact fort sur le territoire d'Europ'Essonne, notamment grâce au « réseau du Grand Paris », infrastructure performante et rapide, qui passera par Massy TGV, contribuant ainsi au pouvoir d'attraction de la CA Europ'Essonne et au renforcement de son articulation avec l'ensemble des pôles de développement de l'Île-de-France.



SCHÉMA DE PRINCIPE DU NOUVEAU RÉSEAU DE TRANSPORT DE PARIS RÉGION CAPITALE



13

L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL (OIN)

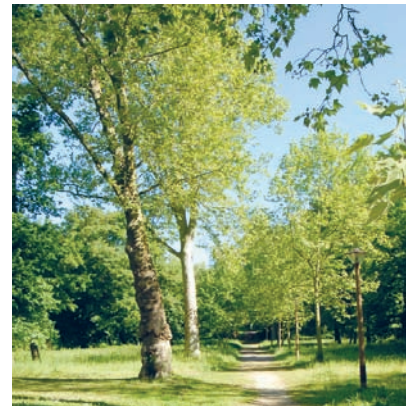
Après plus de deux ans de préfiguration, centrée autour du concours international d'urbanisme, l'OIN Paris-Saclay, a été créée par décret du 3 mars 2009. Elle a vocation à être portée par un Établissement Public National à caractère industriel et commercial, au sein duquel la représentation des collectivités locales reste à établir.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

La création de l'Établissement Public de Paris-Saclay (EPPS) figure dans le projet de loi sur le Grand Paris. Il sera amené à engager toute opération et action de nature à créer un environnement favorable au développement des activités d'enseignement, de recherche et d'innovation et de contribuer à la valorisation industrielle du potentiel scientifique des universités, centres de recherches, laboratoires et écoles dans son périmètre.

LES MOYENS DE L'EPPS

L'acquisition immobilière et la conduite d'opérations d'aménagement, la mobilisation de financements notamment privés ou européens, le développement de plateformes technologiques, la protection des espaces agricoles et naturels, et l'élaboration et la mise en œuvre du plan local de transports, font notamment partie des moyens dont disposera cet établissement pour la conduite de ses missions. Son territoire de compétence est celui de 49 communes (cf. carte page 16). Mais le périmètre opérationnel (contour bleu de la carte de la page 14) est beaucoup plus réduit, puisqu'il n'intègre, pour la CA EE, que le secteur de La Bonde étendue, du site de l'ancienne gare militaire à Massy et le secteur de Courtaboeuf (Les Ulis, Villejuif et Villebon-sur-Yvette).

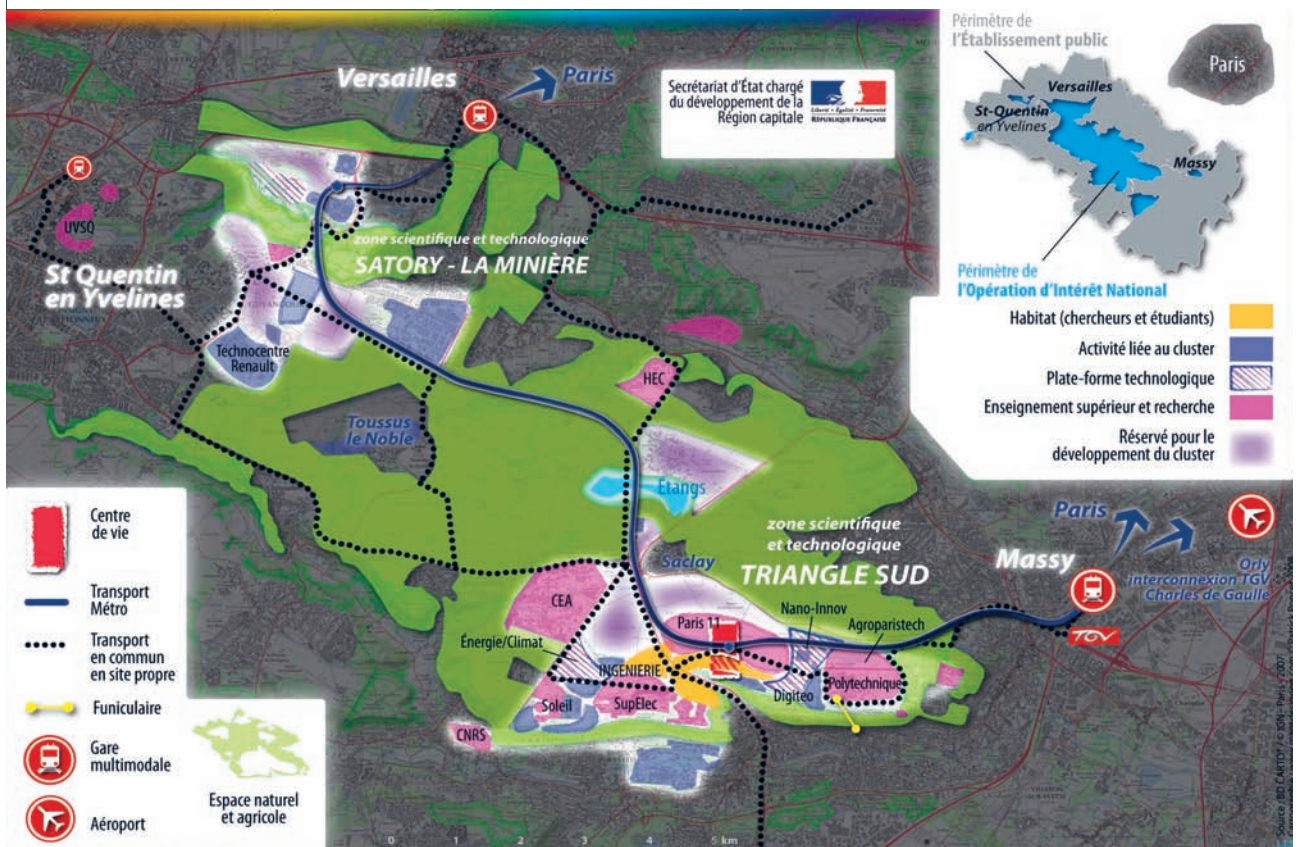


LA MISSION DE PRÉFIGURATION

L'équipe dirigée par M. Pierre Veltz, rattachée au Secrétariat d'État délégué à la région capitale, installée à Orsay, anime un comité de pilotage politique permettant d'accompagner la mise en place de l'opération et pour lequel les Présidents sont les représentants des EPCI. La mission de préfiguration a organisé une consultation pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre de paysage et d'urbanisme, chargée de l'accompagner pour six ans dans plusieurs marchés de conception aussi bien stratégiques qu'opérationnels.

Le lauréat de la consultation est le groupement réuni autour de M. Michel Desvigne, paysagiste mandataire.

PROJET DE CLUSTER SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE POUR LE PLATEAU DE SACLAY





■ Au niveau régional et départemental

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET SES OUTILS

Une part importante des grandes compétences assumées par la Région Île-de-France concerne très directement la CA EE : dans les domaines de l'aménagement, des transports, de la formation, de l'emploi, des entreprises, du logement, etc., le projet régional interagit avec celui de l'agglomération. Et pour mettre en œuvre les politiques structurelles qu'il initie et pilote, le Conseil régional s'est doté d'outils tels que l'Établissement Public Foncier ou l'Agence des Espaces Verts.

En décidant, par exemple, de signer la charte de la biodiversité, la CA Europ'Essonne exprime sa volonté de s'appuyer sur les politiques régionales susceptibles de soutenir son projet, voire de s'inscrire dans l'un des dispositifs du Contrat de Projets 2007-2013³ visant à soutenir la structuration territoriale (cf. notamment le Grand Projet 3 visant à renforcer l'attractivité territoriale de l'Île-de-France).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE PORTE LES PROJETS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAUX ET S'IMPLIQUE DANS LA RESTRUCTURATION DE LA RN 20

Le territoire de la CA EE s'inscrit pleinement dans le « cône de l'innovation partagée », composante du projet du département de l'Essonne à l'horizon 2020 ; les Projets d'Intérêt Départementaux, instaurés par le Conseil général pour favoriser une dynamique locale autour de polarités cohérentes, tels que Massy-Saclay-Courtaboeuf⁴, permettent à la CA EE de s'inscrire dans une approche territoriale à une large échelle, tout en conduisant sa propre stratégie. La contractualisation avec le département renforcera encore cette interaction.

Quant à la restructuration de la RN 20, elle bénéficie de l'implication forte du Conseil général dans le Syndicat Mixte d'Études, qui rassemble également les intercommunalités et communes concernées par la « colonne vertébrale » du département de l'Essonne.



15

■ Au niveau local

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'INTERCOMMUNALITÉ

La CA EE est également au cœur d'enjeux importants en matière de composition territoriale : le Schéma Départemental d'Orientation de l'Intercommunalité⁵ positionne le territoire de la CA Europ'Essonne au cœur d'un espace susceptible de composer, à terme, une grande intercommunalité du nord-ouest Essonne.

Quant au Syndicat Intercommunal d'Étude et de Programmation (SIEP) du Nord Centre-Essonne, il a constitué, durant une dizaine d'années, une préfiguration de la CA Europ'Essonne. C'est au sein de ce syndicat que les élus ont construit ensemble une vision de l'aménagement du territoire qui s'est exprimée dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement puis d'un projet de territoire dont l'animation a été confiée à Laurent Bécard (cf. infra).

Le SIEP NCE est compétent pour mener à bien l'élaboration du SCOT.

3) http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr/dossiers/documents/2007_2013/CPER_07_13/contrat.pdf

4) http://www.essonne.fr/fileadmin/emploi_economie/PID_Massy_Saclay_Courtaboeuf_vote.pdf

5) Décembre 2006 – publié sur le site de la Préfecture de l'Essonne

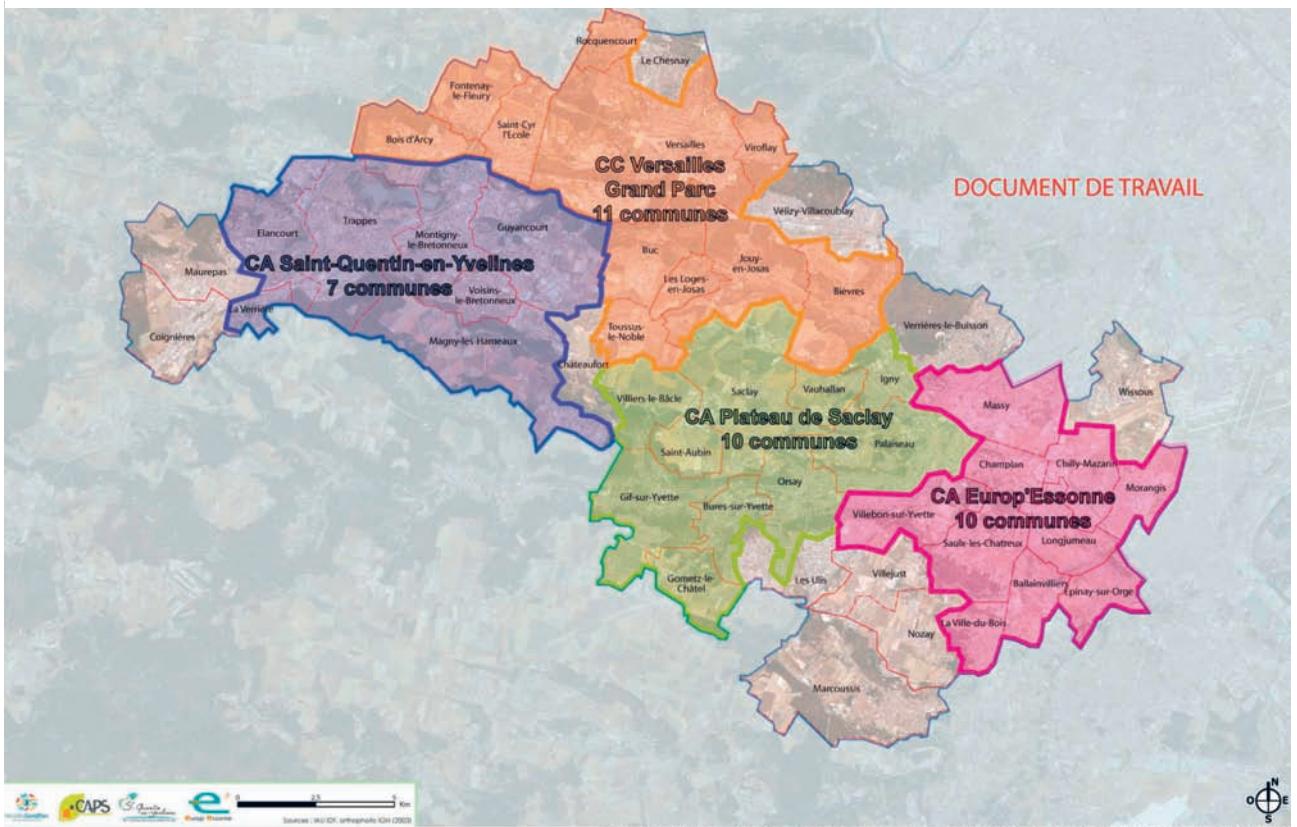


L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (AUDD)

Dans ce secteur du sud-ouest de la région Île-de-France, plusieurs intercommunalités se sont constituées depuis quelques années. Un lien particulier s'est créé avec les agglomérations du périmètre de l'OIN Paris-Saclay, qui aboutit à la volonté commune de donner naissance à une Agence d'Urbanisme et de Développement Durable.

Le Conseil Communautaire, dans sa délibération du 24 juin dernier, à l'unanimité, a approuvé la création et les statuts de la future agence, et a décidé de son adhésion. Son territoire d'action sera celui des 4 intercommunalités ci-dessous. L'AUDD permettra aux intercommunalités de préparer les études d'aménagement du territoire pour accompagner l'OIN ; elle offrira également un espace d'observation pertinent pour alimenter les importants travaux de l'élaboration du SCOT, du PLD, etc.

ENVIRONNEMENT INTERCOMMUNAL



Source Étude Laurent Bécard. Octobre 2008



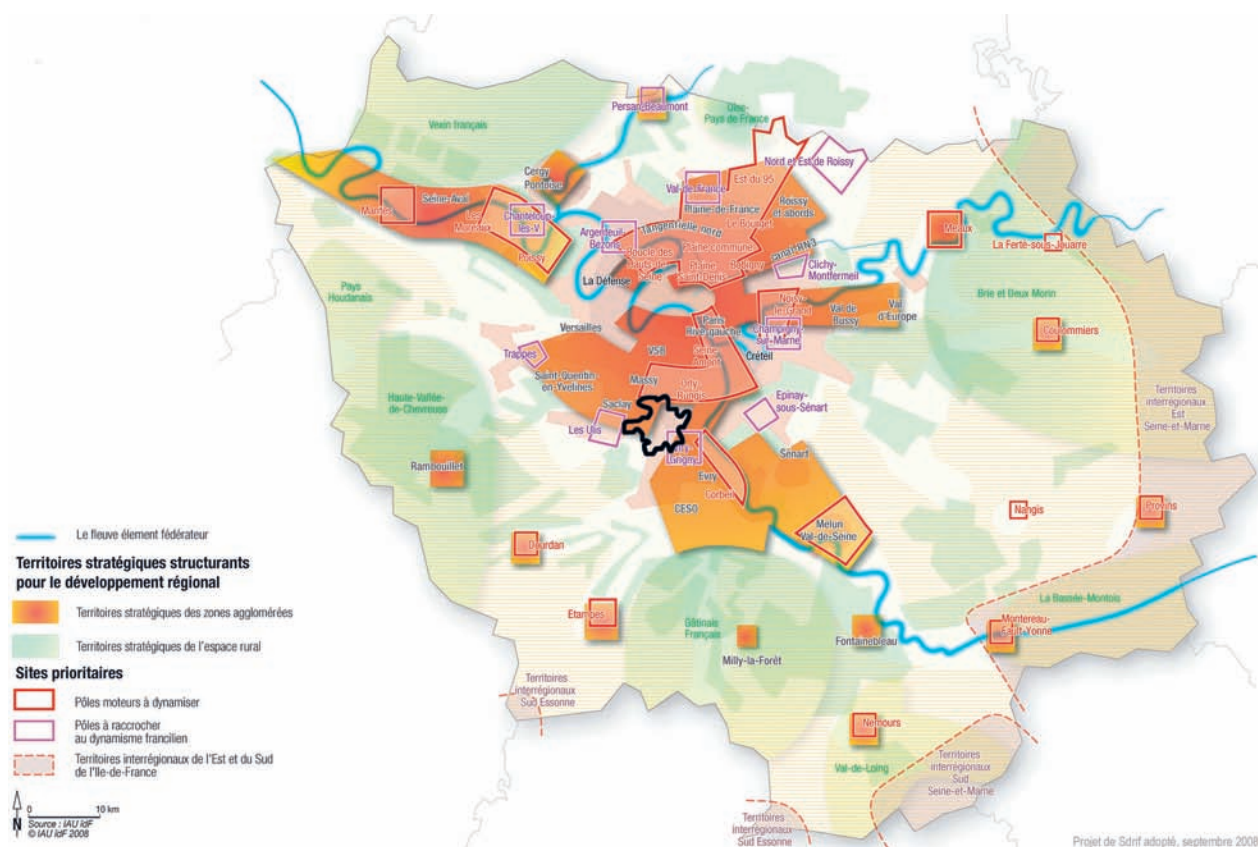
■ La planification territoriale et ses outils

Les différents niveaux territoriaux compétents produisent des schémas qui orientent les réflexions de la CA EE, dans les domaines de l'aménagement, du développement économique, de l'habitat, etc.

Tout d'abord, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France, adopté par l'Assemblée Régionale le 25 septembre 2008, bien qu'il ne soit pas encore opposable (en attente d'un décret en Conseil d'État), est un canevas dans lequel la CA EE doit s'inscrire. Le SDRIF (cf. extrait cartographique ci-dessous), énonce de grandes vocations pour le territoire régional.

À une échelle infrarégionale, le schéma directeur local, jusqu'alors porté par le SIEP NCE, doit évoluer vers un SCOT qui s'imposera aux Plans Locaux d'Urbanisme communaux voire intercommunaux.

Par ailleurs, des schémas de référence sont en cours d'élaboration ; ces travaux, bien qu'ils ne soient pas opposables, précisent les orientations et les axes à retenir. Les PID départementaux ou encore le schéma de référence qui sera produit par le Syndicat Mixte RN 20, relèvent de cette catégorie. Quant à l'EPPS, il aura en charge, notamment, l'élaboration d'un schéma de secteur, qui trouvera à s'intégrer dans les SCOT et les PLU.



Territoires stratégiques en Île-de-France - Source IAU ÎRF 2008

LES CHOIX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT : NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

18

Dès la 2^e année de la création de la CA Europ'Essonne, ses élus ont mené une réflexion destinée à dégager des orientations qui tiennent compte des spécificités **du territoire et de son environnement**, qui se fondent sur **l'exigence politique en matière de développement durable** et qui témoignent également d'une **ambition d'aménagement de l'espace** pour améliorer la qualité de vie des habitants et faciliter l'exercice de l'activité des entreprises.

À cet effet, une mission a été confiée, par le SIEP NCE, dépositaire de la stratégie d'aménagement depuis 1998 (cf. schéma directeur local), à l'urbaniste Laurent Bécard. Ce travail a été conduit concomitamment à l'étude que les quatre agglomérations comprises dans le périmètre de l'OIN (Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc, Plateau de Saclay, Europ'Essonne) ont réalisé, en vue de la définition et la coordination de leur projet stratégique d'aménagement du territoire.

Dans le même temps, des études de définition stratégiques dans le domaine du marketing territorial (Links), du haut débit (Loop-grade), du commerce (Pivadis) et, plus récemment, diagnostic du Programme Local de l'Habitat (Fondation des Villes) et du schéma de transports (EGIS Mobilité), ont permis d'identifier les axes de travail dans les différents domaines de compétences de la CA EE.

Une vision stratégique à long terme d'aménagement et de développement durable du territoire du SIEP NCE a ainsi pu être dégagée, en cohérence dans le temps et l'espace avec le projet des trois autres collectivités de l'OIN.

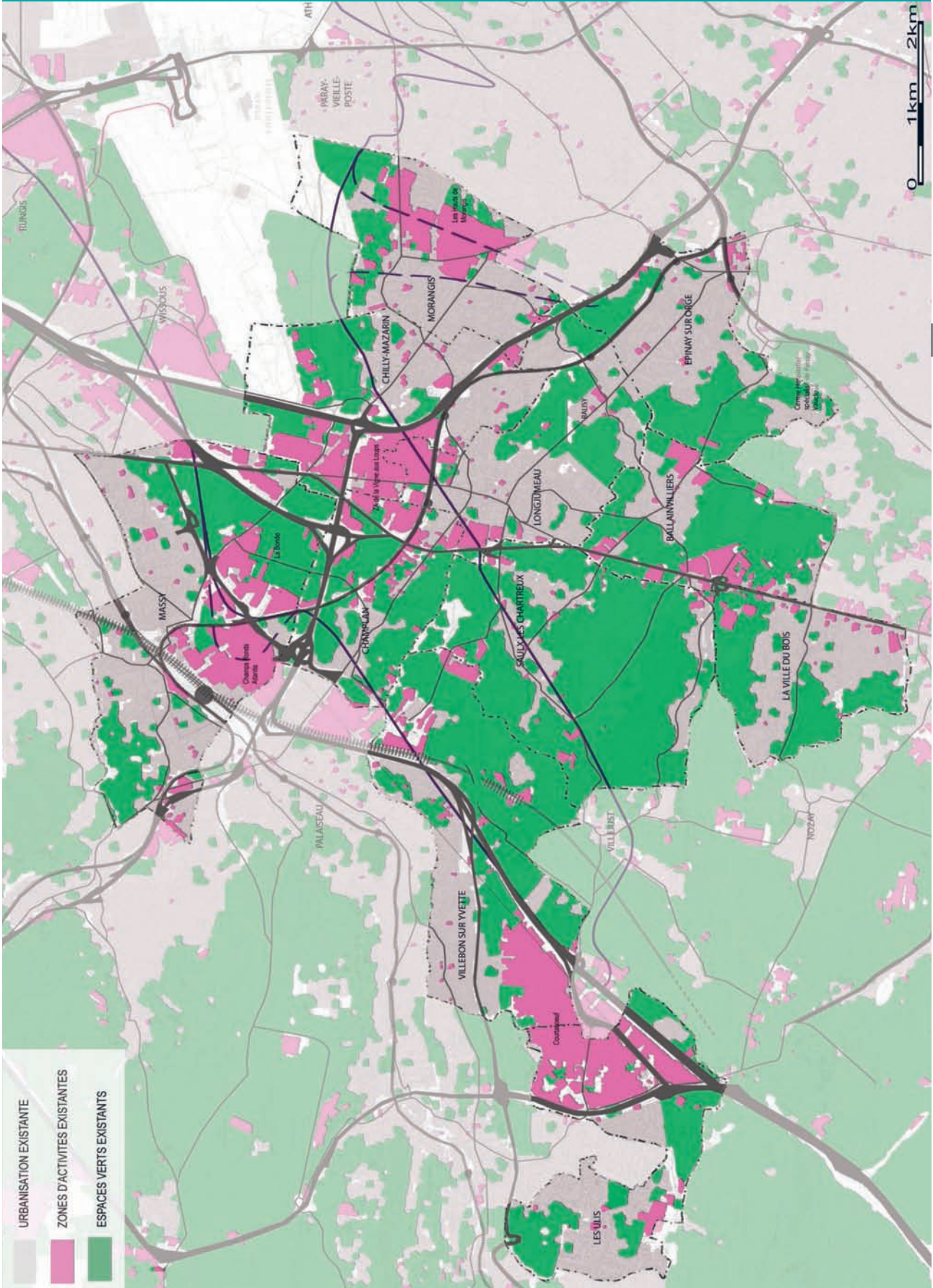
Le diagnostic se résume en quelques caractères territoriaux très différenciés :

- Au Nord de la vallée de l'Yvette, dans l'axe économique Massy-Chilly-Mazarin-Morangis-Orly, sur les communes de Massy, Champlan, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Morangis (et Wissous), des zones d'activités économiques importantes occupent largement le territoire ;
- Le PEB d'Orly gèle en grande partie la capacité d'accueil en logement de ces communes, alors même qu'elles disposent de vastes emprises mutables ou mobilisables. Le seul développement urbain autorisé est donc à caractère économique (type tertiaire, activités) ;
- L'attachement de ce territoire et son attractivité (en terme de développement économique, d'habitat et d'identité) sont très liés à la préservation des grands espaces ouverts qui le qualifient (plaines de Saulx-les-Chartreux, de Ballainvilliers, coulée verte d'Épinay-Ballainvilliers, coulée verte de Longjumeau...).
- Un des objectifs fondamentaux de la stratégie d'aménagement et de développement durable est donc de révéler et restructurer les grands axes, les maillages verts et viaire/TC, qui constituent cette complémentarité.

C'est fabriquer l'unité du territoire en lui tissant une trame composée solide et pérenne, selon des principes simples et parfaitement cohérents avec le schéma directeur de 1998 :

- Trouver des lieux de production de logements neufs par la densification du tissu urbain existant et la restructuration de zones d'urbanisation existante, afin de préserver le maximum d'espaces naturels et de permettre la constitution d'une véritable trame verte.
- Valoriser au mieux les zones d'activités déjà constituées en les renforçant et en leur assurant les moyens nécessaires à la continuation de leur vitalité.
- Développer les pôles économiques situés sur les axes Massy-Orly, Massy- les Ulis Courtaboeuf, et le long de la tangentielle ferrée Sud.
- Prendre en compte les implications urbanistiques et économiques des zones de bruit de l'aéroport d'Orly, notamment sur les questions d'équilibre habitat / emploi.

STRUCTURATION DU TERRITOIRE





1. LA TRAME VERTE

La vallée de l'Yvette qui traverse le territoire d'Est en Ouest en son centre (elle comporte une ZNIEFF, Zone Nouvelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique à l'Est) est classée en réserve naturelle ; le territoire est maillé par de grandes entités paysagères remarquables :

En effet, ce territoire ne peut plus se développer sans intégrer intimement, dans les processus d'urbanisation, la prise en compte de l'environnement, de la biodiversité et des continuités paysagères, ainsi que l'évolution, à long terme, des activités agricoles.

1. la Forêt départementale du Rocher de Saulx,
2. la plaine agricole - Saulx-les-Chartreux,
3. la plaine agricole - Ballainvilliers,
4. la coulée verte d'Épinay - Ballainvilliers,
5. la vallée de l'Orge en limite Est,
6. la vallée de la Bièvre en limite Nord.
7. la vallée de l'Yvette : Villebon-Champlan-Longjumeau, plaine agricole et la Butte-Chaumont de Champlan
8. la plaine de Balizy

Les continuités de ces mailles sont à renforcer pour créer une trame verte intangible, sanctuarisée, sur laquelle viendra s'appuyer le développement urbain, véritable armature qui structure et lie le paysage.

La trame verte du territoire s'articule entre niveaux régional et local. La trame verte régionale comprend notamment les secteurs inscrits à la Ceinture Verte d'Agglomération et au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).

a. La Ceinture Verte d'Agglomération

Les grandes continuités répertoriées dans la Ceinture Verte d'Agglomération sont respectées, ainsi que la préservation des grands espaces ouverts à conforter ou valoriser :

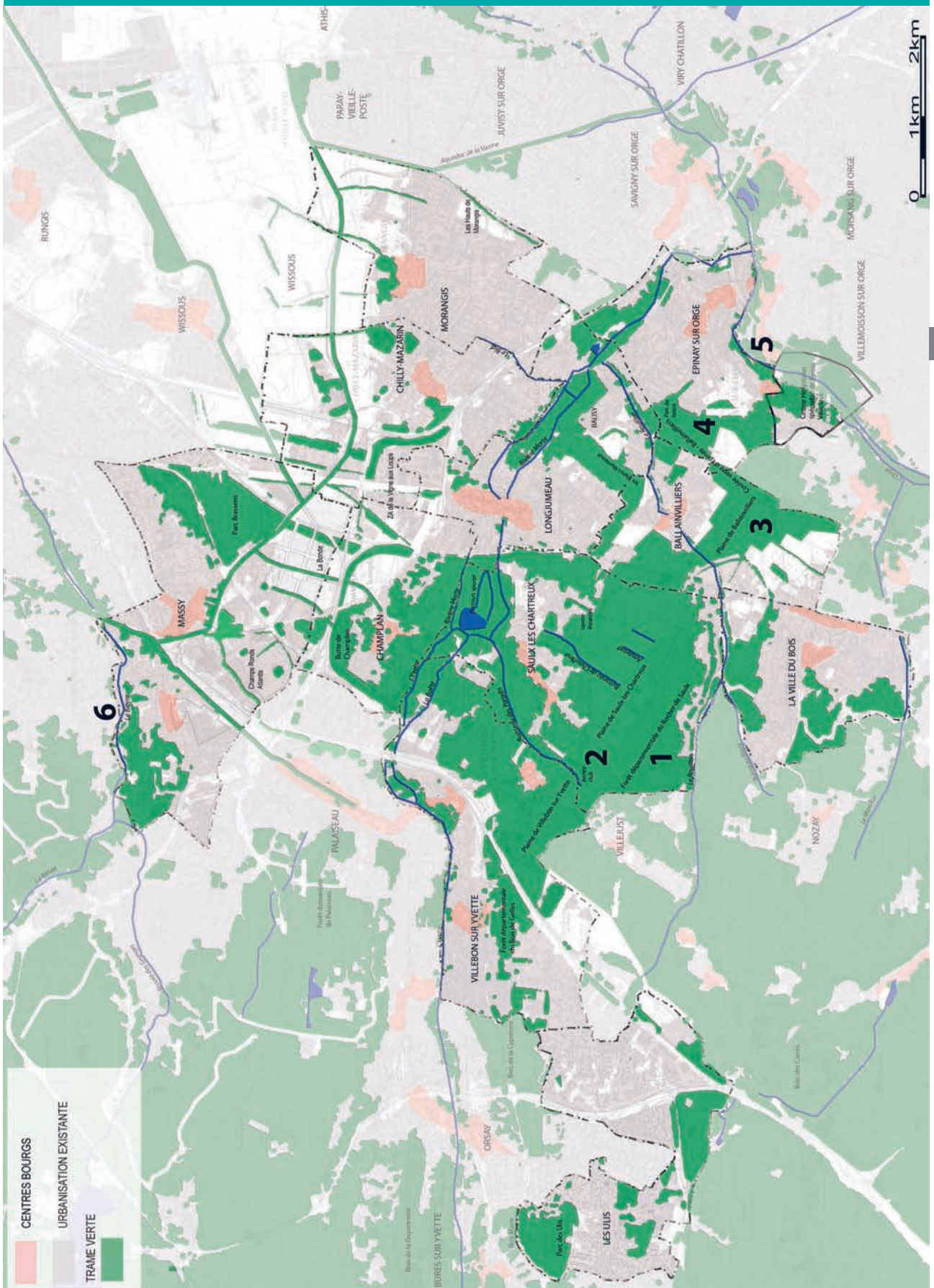
Continuités à préserver ou compléter :

- la vallée de l'Yvette (coupure à Longjumeau),
- la vallée de l'Orge,
- la vallée de la Bièvre,
- axe Bièvre-Massy-Orly, divisé en deux, de part et d'autre de la plateforme aéroportuaire,
- le parc urbain Georges Brassens à Massy,
- de la vallée de la Bièvre à la vallée de l'Yvette en traversant Massy - Le long de l'ancien aqueduc de la Vanne, à l'Est de Morangis.

Grands espaces ouverts continus à protéger ou valoriser :

- Succession de grands espaces ouverts Des Ulis à Épinay-sur-Orge : Parc des Ulis et Bois Marie, Bois de la Cyprenne, forêts départementales du Bois de Gelles et du Rocher de Saulx, plaines de Saulx-les-Chartreux et de Ballainvilliers, centre hospitalier de Perray-Vaucluse.
- Espaces naturels du Triangle Vert : délimité par l'A 10 à l'Ouest, la RN 20 à l'Est et l'A 10 et l'A 126 au Nord. Il comporte notamment : La Butte de Champlan, la plaine de Saulx-les-Chartreux, la Brêteche, les espaces agricoles de Villebon-sur-Yvette, la vallée du ruisseau des Paradis, le Bois-Courtin.
- La coulée verte d'Épinay-Ballainvilliers, comprenant : la partie nord de la vallée du Rouillon, le secteur de la Croix Ronde et la plaine de Ballainvilliers.

TRAME VERTE ET URBANISATION





b. Les prescriptions du SDRIF

Continuités écologiques ou coupures d'urbanisation à maintenir :

- de la vallée de l'Yvette à travers Longjumeau : une étude plus poussée est nécessaire afin d'observer les possibilités d'une continuité écologique à travers l'espace fortement urbanisé et dense de Longjumeau,
- entre la plaine de Saulx-les-Chartreux et la plaine de Ballainvilliers.

Continuités agricoles (ou liaisons vertes et bleues) à créer ou à renforcer :

- des vallées de la Bièvre au niveau de Massy et de l'Orge au niveau d'Épinay,
- Massy-Orly, par le sud de la plateforme aéroportuaire,
- de la vallée de la Bièvre à la vallée de l'Yvette en traversant Massy,
- le long de l'ancien aqueduc de la Vanne, à l'est de Morangis, à travers les espaces du « Triangle Vert » (Association regroupant les communes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay, Villebon-sur-Yvette, pour un projet de territoire agri-urbain).

c. La RN 20 : une nouvelle liaison verte et bleue, d'échelle régionale

Du Parc Brassens au Rocher de Saulx, en passant par Champlan, puis bien plus loin à travers les espaces agricoles, il est possible de maintenir et renforcer à l'ouest de la RN 20 une continuité d'espaces naturels de caractères différents. Il serait intéressant de pouvoir rejoindre au nord la vallée de la Bièvre. L'étude sur la restructuration de la RN 20 permettra d'évaluer les potentialités de traversée de La Ville du Bois.

La trame verte et bleue locale se construit notamment à partir des ruisseaux et cours d'eau existants (à Champlan la Morte-eau quitte l'Yvette pour rejoindre le plan d'eau de Saulx-les-Chartreux, irrigué par les ruisseaux des Paradis, de Chauffeur, d'Amoyard ; sans oublier le Rouillon qui s'étend de Ballainvilliers-La Ville du Bois à Longjumeau). Elle se développe également à travers les nouveaux secteurs d'urbanisation, les couurant ainsi à la trame verte et bleue en place.





d. Trame verte et liaisons douces

Le maillage des liaisons douces existant (pistes cyclables notamment) doit être complété, en parallèle à celui de la trame verte. Il s'appuie sur les grandes continuités évoquées précédemment :

- Vallée de l'Yvette : deux segments préexistent à Saulx-les-Chartreux et Longjumeau, prolongement et liaison à étudier à travers Longjumeau et Épinay-sur-Orge ;
- Vallée de l'Orge : existence d'un GR de Pays ;
- Vallée de la Bièvre : un aménagement pour cycles existe ;
- Axe Bièvre-Massy-Orly, divisé en deux, de part et d'autre de la plateforme aéroportuaire : aménagement pour cycles intégré au profil du boulevard urbain Sud. Le réseau de pistes cyclables à travers Massy doit être complété (études déjà réalisées par la ville de Massy) ;
- de la vallée de la Bièvre à la vallée de l'Yvette en traversant Massy : le réseau de pistes cyclables à travers Massy doit être complété ;
- le long de l'ancien aqueduc de la Vanne, à l'est de Morangis : à étudier ;
- Succession de grands espaces ouverts des Ulis à Épinay-sur-Orge : piste cyclable à intégrer dans le cadre de la restructuration de la route de Montlhéry, préexistante sur la route de Chasse ;
- espaces naturels du «Triangle Vert» délimités par l'A 10 à l'Ouest, la RN 20 à l'Est et l'A 10 et l'A 126 au Nord : piste cyclable à intégrer sur la RD 59, des Ulis à Massy ;
- coulée verte d'Épinay-Ballainvilliers : insertion d'un parcours en mode doux à étudier ;
- le long de la RN 20, du Parc Brassens au Rocher de Saulx : piste cyclable existant en partie, à compléter à travers Longjumeau (à étudier en parallèle de l'insertion d'un site propre).

e. Agriculture périurbaine et autres usages de la trame verte

Extrait du rapport général du schéma directeur local de 1998 : « La zone agricole du SIEP NCE » est constituée de deux ensembles distincts, séparés par la vallée de l'Yvette :

- L'ensemble Épinay-sur-Orge, Ballainvilliers, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette :

Protégé au SDRIF et dans le Plan Vert Régional d'Île-de-France, cet ensemble est la première grande entité agricole au sortir de la zone agglomérée de la petite couronne parisienne.

Elle a une taille suffisante pour être viable économiquement, à condition que les nouvelles infrastructures de transport qui vont la tangenter (...) soient conçues de telle manière qu'elles ne perturbent pas son fonctionnement.

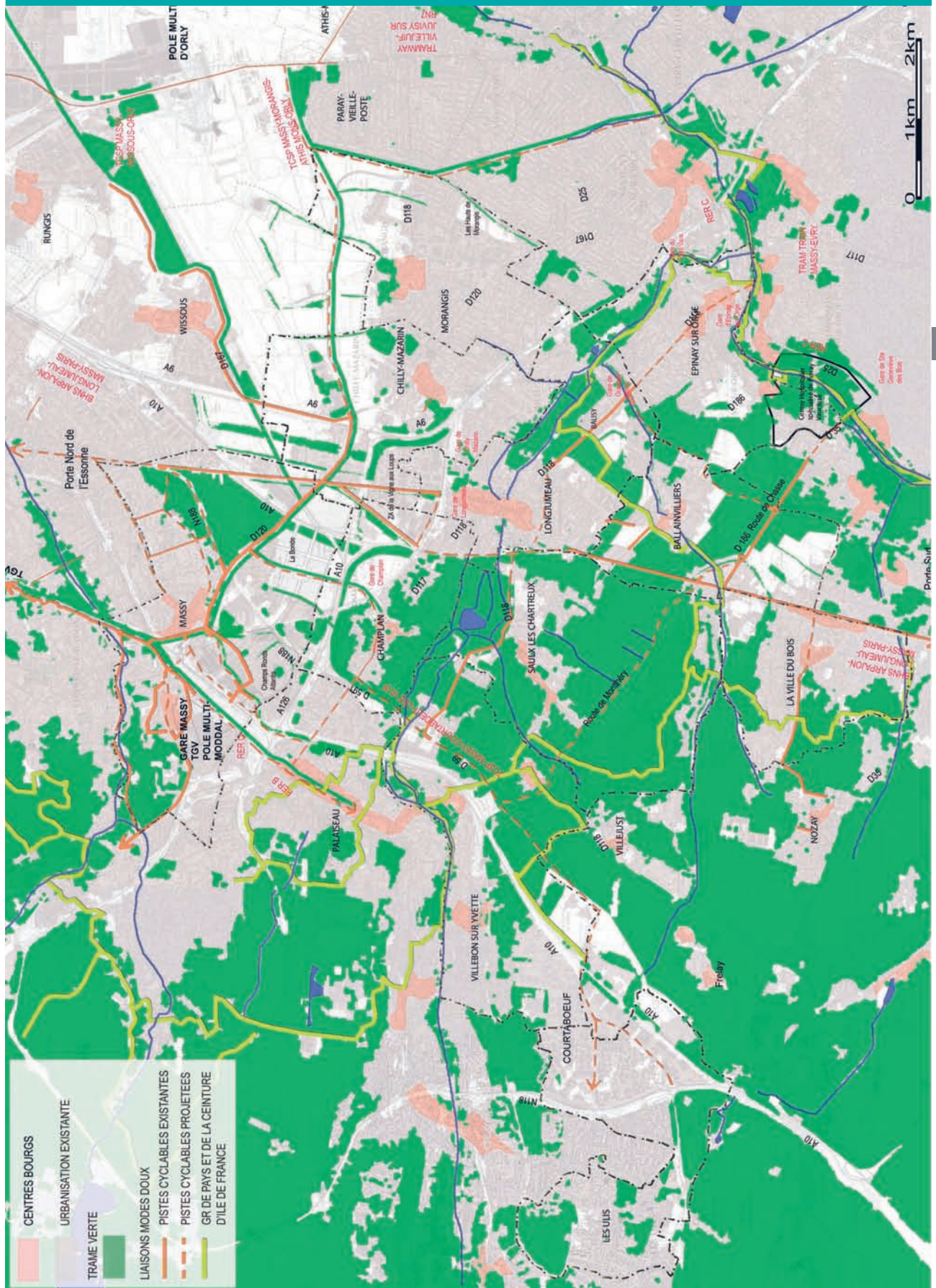
À Épinay-sur-Orge, la zone agricole inscrite dans le projet de coulée verte pourrait faire l'objet d'un programme spécifique.

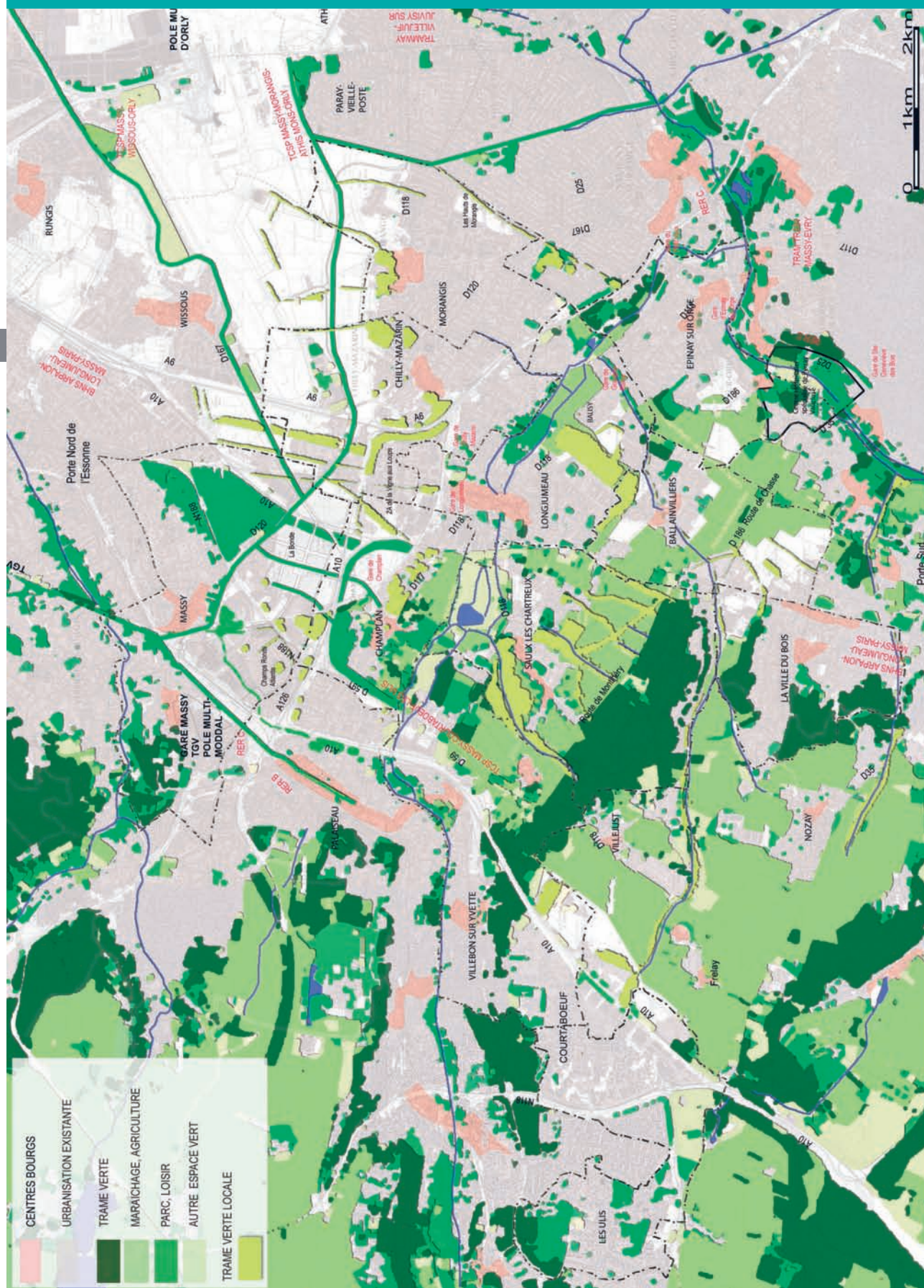
- Le secteur de Champlan :

La spécificité agricole de Champlan – petites exploitations d'agriculture spécialisée –, devra être préservée, excepté sur le secteur au nord de la voie ferrée qui irait de pair avec l'implantation d'une gare (principe de densification autour des pôles gare) dans le cadre du projet de tram-train Massy-Évry.



TRAME VERTE ET LIAISONS DOUCES





D'autres terrains sous la zone de bruit d'Orly, pourraient également concentrer des exploitations agricoles de caractère expérimental, bénéficiant de la proximité des activités de « recherche » du plateau de Saclay.

Le découpage et le phasage opérationnel qui seront adoptés ne doivent ni compromettre, ni fractionner l'ambition de réaliser une trame verte, support de multiples activités qui constituera un espace remarquable à l'échelle de l'agglomération, parfaitement relié aux centres des communes concernées (trame verte locale), et intimement associé aux espaces construits qui le bordent.

La trame verte doit être un espace multifonctionnel, qui joue un rôle prépondérant dans l'organisation et la mise en relation des différents sites urbains actuels ou à venir.

Il ne s'agit pas d'un parc public paysagé,
mais d'un espace varié abritant trois fonctions majeures :

1. Les activités agricoles périurbaines

Adaptées et même valorisées par la proximité de l'urbanisation (lieux d'emplois ou de résidence), ces activités fortement orientées vers le maraîchage trouvent ici une réelle pertinence économique par des lieux de production, de vente, de cueillette qui peuvent également s'intégrer dans des circuits courts mettant en relation la production et la consommation locale. Elles font partie intégrante de la stratégie d'aménagement. Elles peuvent être accompagnées d'initiatives pédagogiques ou expérimentales en collaboration avec les organismes locaux.

2. Les activités de sports et loisirs

Elles seront implantées dans l'objectif de compléter l'offre territoriale de l'agglomération dans ce domaine, et pour répondre aux attentes nouvelles, tant sur le plan des pratiques sportives collectives et encadrées (terrains de grands jeux, ...) que sur le plan des pratiques libres et individuelles ou familiales (aires de jeux, de pique-nique, ...). Elles peuvent s'intégrer au sein de compositions paysagères allant du jardin dessiné à l'espace naturel par le biais d'une gestion différenciée.

3. Les espaces de la nature et de la biodiversité

Ils préserveront des milieux naturels signalés et canaliseront les fréquentations dans un but de découverte de la nature. À ce titre, des lieux conservatoires pourront être constitués en lien avec des structures de recherche.

Ces espaces variés aux statuts différents ont vocation à être articulés au sein d'une composition d'ensemble où les itinéraires d'accès, les liaisons douces, les lieux de stationnement aux abords, auront un rôle prépondérant pour assurer une desserte très fine des multiples lieux et garantir un lien naturel avec les secteurs urbanisés.

Située au Sud-Ouest de l'aéroport, dans l'axe des pistes, cette trame verte a également pour fonction de préserver la non constructibilité à proximité de la zone d'envol.



2. L'ARMATURE DES ROUTES ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

a. Le réseau principal

Restructuration de la RN 20 comme grand axe fédérateur Nord/Sud

La RN 20 est le seul axe qui structure le territoire du Nord au Sud, de la « Porte Nord de l'Essonne » à la « Porte Sud » d'Europ'Essonne. Elle est le lien qui fédère le territoire. Les conclusions de l'étude pour la « Requalification des espaces traversés par l'ex-route Nationale 20 entre Massy et Arpajon en Essonne » dégagent quatre orientations principales :

- Un système de transport en commun régulier et rapide entre Massy et Arpajon, avec des couloirs de bus dédiés et ouverts aux circulations douces. Un boulevard urbain redonnant une unicité et une convivialité aux espaces traversés par la RN 20.
- Des pôles urbains servant de lieu de vie, où se regroupent les arrêts de bus, les carrefours gérés par feux tricolores, les habitations et les commerces de proximité.
- Un cadre de vie mieux protégé (paysages et perspectives) accompagné d'une réduction des nuisances.
- Enfin un développement d'éco-quartiers par la mise en œuvre des préconisations du Grenelle de l'Environnement.

28

La projection
du territoire à terme,
met à jour quatre séquences,
quatre caractères bien
différents de la RN 20 dans
sa traversée de la CA EE :

SÉQUENCE 1, URBAINE : De La Ville du Bois à Ballainvilliers (2,5 km).

- Densification et restructuration des fronts urbains.
- Restructuration des carrefours en carrefours urbains à feux, facilitant les traversées transversales et devenant de véritables polarités urbaines (lieu de vie, commerces de proximité...).
- Cabotage du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) régulier (tous les 800 mètres environ).
- Développement d'un éco-quartier mixte au Sud-Ouest de Ballainvilliers.

SÉQUENCE 2, TRAVERSÉE D'UNE MAILLE VERTE : Ballainvilliers (1,1 km).

- Cadre protégé, ouverture sur le grand paysage : pas d'arrêt du TCSP.

SÉQUENCE 3, MIXTE : Saulx-les-Chartreux puis Champlan à l'Ouest, Longjumeau à l'est, pénétration dans Longjumeau (2,3 km). Ouverture sur le grand paysage de la vallée de l'Yvette à Saulx-les-Chartreux et Champlan.

- Porte d'entrée de Longjumeau, polarité urbaine.
- Densification et restructuration d'un front urbain à l'est sur Longjumeau.
- Arrêt potentiel du TCSP à la porte d'entrée de Longjumeau, connexion avec la gare de Longjumeau (Tram-Train Massy/Évry), éventualité d'un parking relais dans le foncier disponible à Champlan.

Une contrainte majeure est l'existence d'une canalisation de gaz le long de la RN 20.

SÉQUENCE 4, URBAINE À TRAVERS LES ZONES D'ACTIVITÉS : Longjumeau, Chilly-Mazarin et Massy (4,3 km).

- Restructuration de la zone d'activités intercommunale de la Vigne-aux-Loups, urbanisation soumise au PEB (activités et bureaux), structurée notamment par le TCSP de la RN 20, et le Tram-Train Massy-Évry.
- Création d'une polarité intermodale forte à la rencontre de trois TCSP au moins : nœud majeur à ne pas rater, point d'articulation entre le pôle d'Orly, la RN 20 et Massy.
- Le Site Propre de la RN 20 peut potentiellement se poursuivre jusqu'à Paris, par l'A10, ce qui permettrait une liaison efficace Arpajon-Longjumeau-Paris, avec un rattachement à Paris en une vingtaine de minutes depuis la Porte Sud d'Europ'Essonne.



Restructuration du carrefour des Champarts nœud de liaison Est/Ouest et Nord/Sud

Au carrefour des « 4 fourchettes », l'intersection de la RN 20 et du RD 120, se positionne comme un espace riche de potentialités de développement, au cœur d'un vaste territoire en évolution : à l'Ouest, le secteur OIN, à l'Est Chilly-Mazarin, et au Sud la ZAE la Vigne-aux-Loups. Lieu de croisement des TCSP Nord-Sud RN 20 et Est-Ouest Massy-Orly, la polarité intermodale potentielle de ce secteur nécessite une réflexion particulière quant à sa valorisation. Des propriétés sont mutables à court et moyen terme, permettant ainsi d'envisager un renouvellement urbain de qualité, à la hauteur de ce qui constituera l'une des vitrines de la CA Europ'Essonne

30



Deux boulevards urbains structurent le Nord de l'agglomération d'Est en Ouest.

Le développement des infrastructures de transport répond à plusieurs objectifs :

- Assurer la lisibilité de toute la partie nord du territoire en reliant entre elles les polarités majeures, en devenir ou projetées que sont le pôle international d'Orly, le pôle gare TGV de Massy, les Champs Ronds, le nœud intermodal au croisement des trois boulevards urbains et Morangis.
- Accompagner les projets de développement urbain de la Ville.
- Desservir les secteurs potentiels d'urbanisation.
- Confirmer l'inscription de projets routiers et de transports en commun structurants.

Quant aux TCSP Massy-Wissous-Orly et Massy-Morangis-Athis-Mons-Orly, ils sont tous deux nécessaires, mais peuvent correspondre à un phasage différent.

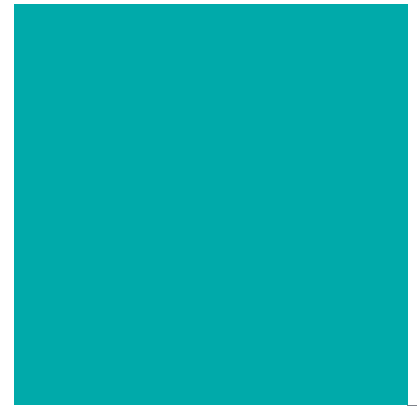
À l'échelle régionale, ils créent deux nouveaux liens entre les pôles d'emplois et d'habitats, liaisons directes également entre le pôle des gares de Massy (dont la gare TGV) et le pôle intermodal de l'aéroport d'Orly. Ils créent également un nœud d'articulation entre le pôle d'Orly, la RN 20 et Massy, reliant également le centre de l'Essonne aux pôles des gares. À l'échelle de Massy, ce projet participera au développement urbain et économique des quartiers desservis, notamment Atlantis, La Bonde et Le Pérou.

Une attention particulière est à porter sur l'urbanisation du secteur de la Bonde, qui s'étend sur Massy et Champlan et qui fait partie des espaces inclus dans le périmètre opérationnel de l'OIN, de grande valeur car disposant du potentiel (surface, maîtrise foncière, desserte viaire et TC projetée) pour accueillir un équipement majeur d'échelle régionale (activités non polluantes).

À l'échelle des communes de Chilly-Mazarin et Morangis (et Wissous), les potentialités de développement et de liaisons mériteraient d'être étudiées plus finement dans leurs relations à l'axe de développement Est / Ouest au sud d'Orly. Un dialogue avec ADP serait nécessaire.

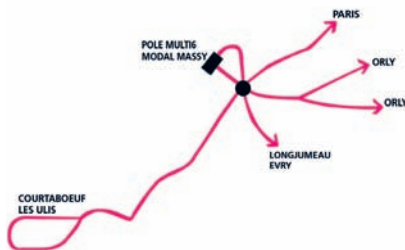
La création d'un échangeur urbain sur la RN 188 permettrait d'ouvrir le quartier des Champs Ronds et le pôle des gares de Massy vers l'Est.

Ils seront ainsi reliés, à l'échelle de la commune, au pôle commercial et aux parcs d'activités de la ville, et à plus grande échelle à Orly et à l'Est de l'OIN. Ce nouveau franchissement permettrait en outre d'accueillir les TCSP entre Massy et Orly, ainsi que le TCSP Massy-Les Ulis-Courtaboeuf.



b. Le réseau secondaire : réflexion sur l'axe RD 59 - RN 188 et la restructuration de la route de Chasse et de la route de Montlhéry

Le doublement de la RD59 et le projet sur la route de Chasse et son prolongement interviendraient dans le cadre d'une remise à niveau du réseau structurant départemental, mis à mal par les répercussions de la saturation des principaux axes radiaux de circulation (RN 20, RD 118, A 6, A 10).



Le doublement de la RD 59 (cf. Doublement de la RD 59, Étude de faisabilité, Dossier de synthèse, juillet 2006, par le Conseil Général).

Il est inscrit dans le Schéma Directeur de la Voirie Départementale 2015 comme relevant du réseau structurant du département, dont l'objectif est d'assurer les principales liaisons entre pôles urbains et économiques.

Dans le SMEP NCE, cet itinéraire permet donc de relier le pôle urbain et économique de Massy (et plus largement tout l'arc économique nord du territoire jusqu'à Orly, grâce au nouveau maillage viaire/TC), au pôle économique de Courtaboeuf / Les Ulis.

Le projet dessert également au passage la salle de spectacle d'échelle métropolitaine du Grand Dôme ainsi que la grande zone commerciale de Villebon 2 et la zone industrielle de La Prairie.

Selon le principe de trame couplée viaire/TC, ce projet s'accompagne d'un TCSP qui se prolonge à l'ouest de l'A 10 afin de desservir la commune des Ulis. Il se connecte à Massy, au niveau du carrefour urbain projeté sur la RN188, et peut potentiellement poursuivre jusqu'au site propre de la RN 20 et de l'A 10 direction Paris, ce qui permettrait de rattacher le quartier de Massy-Opéra.

Ce projet doit néanmoins faire l'objet d'une validation et recueillir un consensus politique, préalable indispensable à une étude plus poussée.



La Route de Chasse et la route de Montlhéry (cf. route de chasse, Étude de faisabilité, Dossier de synthèse, juillet 2006, par le Conseil Général).

Il est inscrit dans le Schéma Directeur de la Voirie Départementale 2015 comme relevant du réseau structurant du département, dont l'objectif est de constituer un itinéraire alternatif à la RD35, permettant de relier la RN 20 à l'A10 via la RD 59. Le projet permet également de relier le secteur de Longjumeau et les pôles de Massy et des Ulis, participant ainsi aux échanges est-ouest du département, mais assure aussi une desserte locale du secteur (desserte des zones d'activités et accès à la commune de Saulx-les-Chartreux).

La Route de Chasse a vocation, dans un premier temps, à devenir un espace partagé tous modes, compatible également avec la circulation des engins agricoles.

À terme, si la demande existe, cet itinéraire pourrait également être accompagné d'un site propre qui retrouverait celui de la RD 59 à l'Ouest, celui de la RN 20 au niveau de la polarité de la zone commerciale (potentiellement restructurée le long de la RN 20), et pourrait se connecter à Épinay-sur-Orge au pôle d'interconnexion du Tram-Train Massy/Évry et du RER C, également site d'une potentielle restructuration de la zone commerciale des Rossay, existante.

33

D'autres parties du réseau nécessitent une réflexion

La RD 120 et la capacité des ouvrages d'art au-dessus des autoroutes A 10 et A 6, la liaison vers le Plateau de Saclay par la RD 36 axe majeur d'accès au plateau, le désenclavement de la Vigne-aux-Loups à partir de la RN 20, sont autant de sujets de préoccupation pour le développement de la CA Europ'Essonne. L'enjeu, pour l'agglomération, est de fortifier le maillage viaire permettant d'ancrer le territoire dans son environnement et de tirer partie des dynamiques internes mais aussi proches.

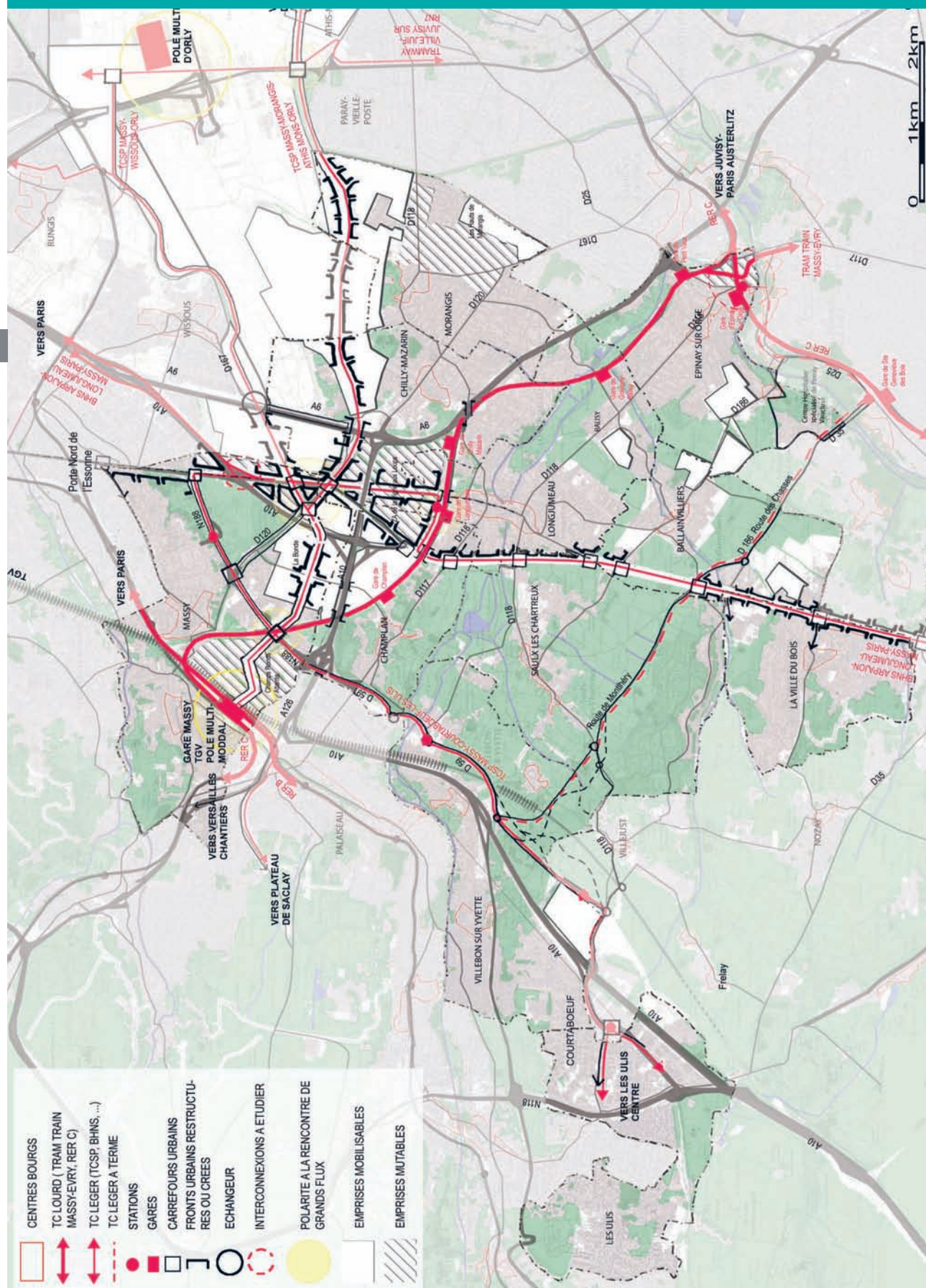


c. Synthèse : le site propre, les combinaisons de TC, une multiplicité de possibles

En conclusion, si le réseau des infrastructures routières est majoritairement déjà en place pour desservir l'ensemble du territoire, l'enjeu des déplacements porte sur une meilleure irrigation des différents espaces en devenir, un usage plus équilibré des moyens de transports en faveur du transport en commun et des modes doux, et un aménagement adapté des infrastructures routières pour qu'elles deviennent plus urbaines et constituent des liens et non plus des coupures.

Le concept du site propre permet la combinaison de différents TC en fonction des besoins : il n'y a pas de lignes dédiées, mais une mutualisation des sites propres dans un maillage structurant couplé viaire/TC, desservant tout le territoire.

34





Un Plan Local des Déplacements à la bonne échelle serait à étudier.

Le projet de Tram-Train Massy-Évry aurait également un impact urbain non négligeable.

- À Massy, la gare de Massy-Palaiseau (éventuellement la nouvelle gare de Massy-Atlantis) renforce son rôle de pôle intermodal d'envergure régionale ; plus de 100 ha de projets sont engagés et plus de 65 ha sont envisagés dans ce secteur, le Tram-Train sera un élément moteur important de cette centralité, confortée depuis la mise en service du TCSP Massy-Palaiseau Polytechnique.
- À Champlan, la création d'une gare irait de pair avec l'urbanisation du secteur au nord de la voie ferrée.
- La gare de Longjumeau serait idéalement connectée avec le TCSP de la RN 20, et jouerait un rôle majeur dans le cadre de la restructuration de la ZA de la Vigne aux Loups.
- Le secteur autour de la gare d'Épinay-sur-Orge pourrait potentiellement devenir un pôle d'échange connectant le Tram-Train Massy-Évry avec le RER C vers Paris, et à terme avec un TCSP qui rejoindrait la Route de Chasse.



35

3. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN : LES GRANDS SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN

a. L'arc économique Massy-Chilly-Mazarin-Morangis-Orly

Il peut faire l'objet d'opérations de restructuration ou renouvellement urbain mixte sur Massy et Morangis. Ces communes présentent un potentiel très important en termes de création de logements. Aujourd'hui, la zone d'activités de Morangis est obsolète et s'y trouvent en grande majorité des activités logistiques. Une reconversion prenant exemple sur celle des Champs Ronds-Atlantis à Massy est imaginable.

Par ailleurs, le développement d'activités / bureaux le long des grands boulevards est pertinent, qui s'inscriraient dans la maille de la trame verte, sur Massy, Champlan, Chilly-Mazarin, Morangis.

En termes de restructuration ou renouvellement urbain (dominante activités), le travail à mener sur la zone d'activités intercommunale de la Vigne-aux-Loups, notamment grâce à la restructuration de la RN 20 (Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin) vient compléter l'arc économique Massy-Orly.





b. Le développement urbain inséré dans les mailles de la trame verte intangible

Autour de la RN 20, il convient de créer de petites polarités urbaines servant de lieu de vie, où se regroupent les arrêts de bus, les carrefours gérés par feux tricolores, les habitations et les commerces de proximité. Le secteur de développement le plus important autour de la RN 20 se trouve au sud-ouest de Ballainvilliers. Il est actuellement, dans les documents d'urbanisme existants, délimité au nord par le tracé de la C 6 aujourd'hui supprimée. En cela, un travail plus fin sur la limite et la transition entre espace urbain et coulée verte, serait nécessaire. C'est le secteur potentiel de développement d'un éco-quartier par la mise en œuvre des préconisations du Grenelle de l'Environnement.



36

Des possibilités de restructuration ou de renouvellement urbain mixtes dans les centres villes et la possibilité de densification autour des pôles gares existent dans les centres urbains de Saulx-les-Chartreux, Longjumeau, Épinay-sur-Orge. Les gares de Gragny-Balazy et Petit-Vaux ne disposent pas de grands potentiels de développement dans leur environnement immédiat (secteurs protégés dans la vallée de l'Yvette).

Le secteur autour de la gare d'Épinay-sur-Orge pourrait potentiellement devenir un pôle d'échange, ce qui encouragerait un développement important. La contrainte ici est la fragmentation importante du tissu urbain par les infrastructures, mais l'arrivée du Tram-Train pourrait être moteur dans le cadre de la restructuration de la zone commerciale potentiellement mutable (environ 20 ha) à terme. Ce serait l'opportunité de créer un nouveau centre urbain dense autour du pôle intermodal.

La restructuration potentielle des zones commerciales est envisageable autour des nouveaux boulevards urbains. L'étude commerciale Pivadis questionne, notamment, le devenir des trois grands centres commerciaux du territoire susceptibles, chacun, de faire l'objet d'une restructuration :

- Cora à Massy et moyennes surfaces le long de la RN 188 transformée en boulevard commercial.
- Auchan dans la zone commerciale de Villebon 2 en cohérence avec la restructuration de la RD 59 (projet dont l'étude plus avancée est conditionnée par l'aboutissement de négociations liées à des demandes locales de réalisation d'aménagements visant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants proches : ville de Champlan notamment).
- Carrefour de La Ville du Bois et Castorama de Ballainvilliers, de part et d'autre de la RN 20.

Le secteur des Tourelles, à Épinay-sur-Orge, pourrait également faire l'objet d'une restructuration dans le cadre d'un projet de nouveau centre urbain dense autour du pôle intermodal.

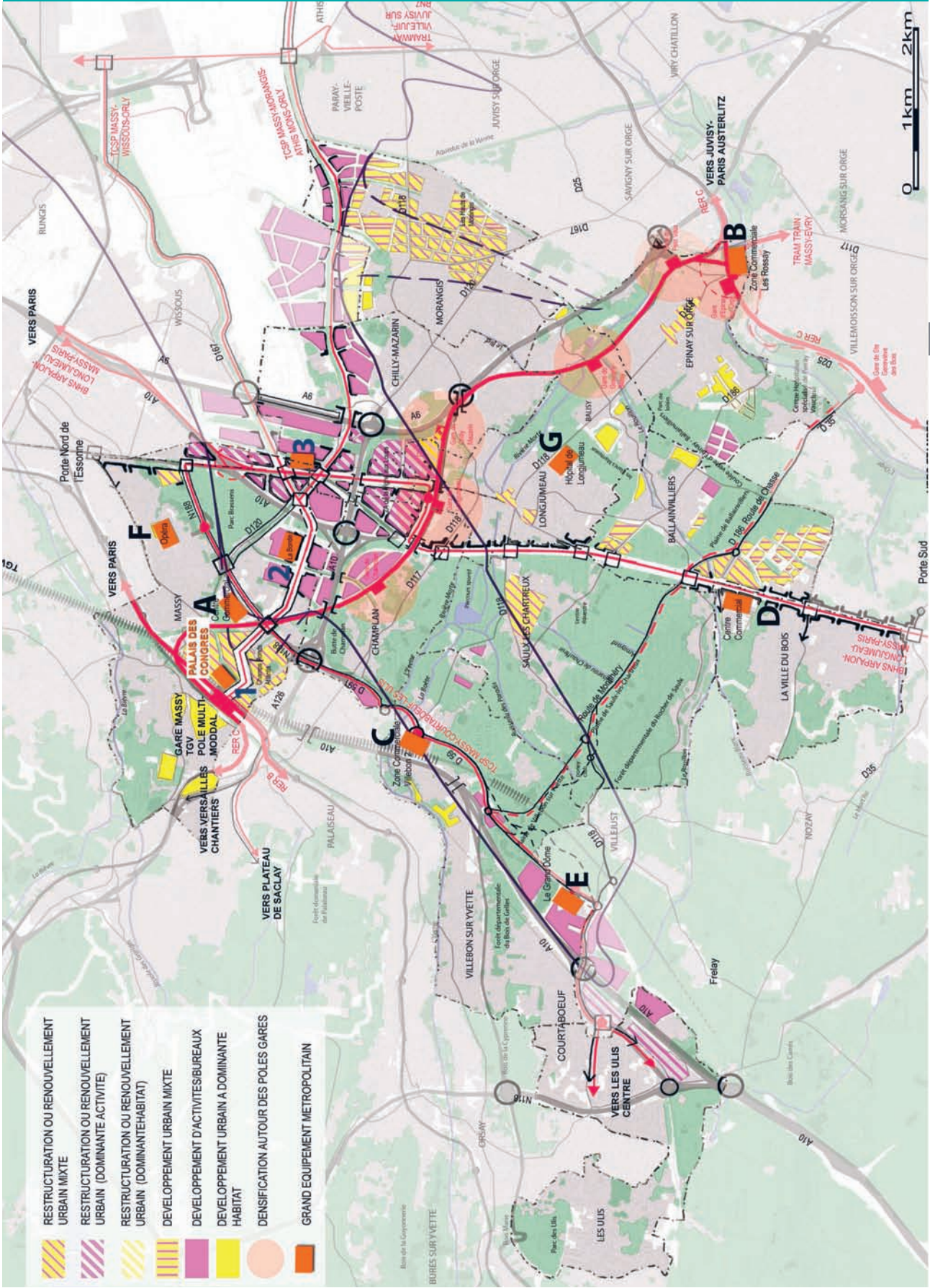
c. Les grands équipements métropolitains

Les quatre grands équipements métropolitains existant aujourd'hui sur ce territoire sont les grands centres commerciaux cités précédemment, l'ensemble culturel composé de l'Opéra de Massy et du Théâtre de Longjumeau, le Grand Dôme à Villebon-sur-Yvette et l'Hôpital de Longjumeau complété par les hôpitaux gériatriques dont les Magniolias de Ballainvilliers.

Un projet de création d'un « centre de conférence et de services aux entreprises », en rive est du pôle des gares Massy Atlantis, est en cours de réflexion. Le site de La Bonde, est, lui, d'une grande valeur car il dispose du potentiel (surface, maîtrise foncière, desserte viaire et TC projetée) pour accueillir un équipement majeur d'échelle régionale, voire nationale. Enfin, le pôle intermodal et nœud d'articulation entre le pôle d'Orly, la RN 20 et Massy-Chilly-Mazarin-Longjumeau, est également un site préférentiel pour le choix d'implantation d'un équipement d'échelle métropolitaine.



CARTE DE SYNTHÈSE DES DÉVELOPPEMENTS URBAINS POSSIBLES





CONCLUSION : À L'ISSUE DU DIAGNOSTIC, LES ENJEUX MAJEURS DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE LA CA EE

EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, L'INTERVENTION DE LA CA EE DOIT DONC SE POLARISER SUR DEUX AXES FORTS :

1. Tisser une trame pour fabriquer l'unité du territoire

a. Structurer/créer les grands axes de communication.

Pour anticiper et accompagner :

- les projets de développement urbains et créer de nouveaux liens entre des pôles d'habitat existants,
- la restructuration ou la création de pôles économiques (est-ouest et nord-sud).

Pour favoriser les éco-déplacements (TC).

(Projet RN 20, TCSP, Tram-Train, échangeur RN188, axe RD59 et RN188, RD 120).

b. Créer un maillage des zones vertes, naturelles, paysagères et agricoles.

Afin de constituer une véritable armature verte sanctuarisée pour favoriser le développement urbain en l'appuyant sur ces zones vertes, coupures d'urbanisation, et pour structurer les liaisons douces afin de faciliter les déplacements (circulations douces, trame verte et bleue).



2. Équilibrer les espaces consacrés au logement et à l'activité pour composer un territoire riche de sa mixité

a. Développer, restructurer, moderniser les zones d'activités économiques.

Rénover des espaces d'activités pour leur redonner les moyens de la vitalité et renforcer l'arc économique existants Massy-Orly en définissant la destination des espaces sud d'Orly et en renforçant le maillage du réseau du très haut débit.

b. Proposer des espaces d'habitat adaptés avec les besoins. Rénover le plus possible les espaces urbains existant afin de préserver les espaces naturels et créer des petites polarités urbaines en fonction du développement des TC. Soutenir et favoriser le déploiement du très haut débit sur la totalité du territoire.

SUR LE VOLET SOLIDARITÉ, DEUX ORIENTATIONS MAJEURES SE DÉGAGENT :

3. Mettre en commun les compétences pour faciliter l'accès à la culture et aux activités sportives :

- Assurer au plus grand nombre, un accès proche et une large palette d'activités financièrement abordables.
- Améliorer l'offre culturelle et sportive en assurant un soutien aux associations et un maillage équitable et équilibrée du territoire.

4. Aider les plus fragiles pour prévenir les exclusions et recréer du lien social :

- Faciliter l'accès à l'emploi des populations défavorisées et faire bénéficier les habitants d'actions d'insertion.
- Faire bénéficier les habitants du territoire de services supplémentaires pour rompre l'isolement et soutenir les familles.

LE PROGRAMME D'ACTIONS EN FICHES OPÉRATIONS

39

Les fiches opérations sont la déclinaison opérationnelle du projet d'agglomération. Elles traduisent la volonté des élus de déployer le projet de territoire d'Europ' Essonne.

Situées dans le court et moyen terme, les fiches opérations présentent des projets précis, à engager rapidement, en réponse aux enjeux du territoire.

L'ensemble de ces projets s'inscrit dans une volonté politique partagée de développer le territoire, dans une approche durable. La mise en œuvre de chacune de ces actions est soutenue par une réflexion politique sur les aspects écologiques, économiques et sociaux.

Particulièrement concerné par la thématique environnementale, le territoire d'Europ'Essonne exprime sa volonté de préserver ses ressources naturelles (la signature de la charte régionale de la biodiversité témoigne de cet engagement) ; mais c'est aussi sur les questions de développement économique et social que la CA EE conduit sa réflexion, visant à positionner le développement durable comme une grille de lecture transversale de l'ensemble des politiques locales portées par l'agglomération.



1^{er} Enjeu : Soutenir le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE du territoire pour créer de la richesse et de l'emploi

**Objectif : Consolider et maintenir le tissu
économique présent sur le territoire**

Action 1 : Requalifier les ZAE de La Vigne-aux-Loups et de Morangis. Action prioritaire

40

Contenu :

Rénover le domaine public (VRD) et clarifier la domanialité, instaurer une nouvelle identité et assurer une visibilité en créant une signalétique adaptée, développer une offre de services et une gestion optimisée de la zone et dans le cadre des projets structurants connexes (RN 20, Tram-Train, axe économique Massy-Orly) améliorer l'accessibilité et optimiser le foncier pour faire disparaître les friches et créer une nouvelle offre d'activités.

Échéance :

2009-2014 (études et travaux).

Budget :

14 millions d'€ - cofinancés par le CG 91 (contrat communautaire) et le CRIF et les communes supports (fonds de concours réhabilitation des voiries).

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'emplois présents sur ZAE à n et n+5, évolution de la Contribution Locale d'Activité, taux de turn-over sur les ZAE concernées.

Villes concernées :

Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Morangis.

2 ZAE prioritaires situées sur 4 communes, Source CA EE





Action 2 : Identifier la vocation de chacune des ZAE de la CA EE (offre territoriale différenciante) et établir une programmation des requalifications

Contenu :

Élargir la réflexion entamée sur les ZAE Vigne-aux-Loups et Morangis pour identifier les domaines d'activités des entreprises présentes dans les diverses ZAE reconnues d'intérêt communautaire et identifier les besoins de rénovation.

Échéance :

2009-2014 (étude, programmation, première tranche de réalisation de travaux selon les besoins identifiés lors de l'étude).

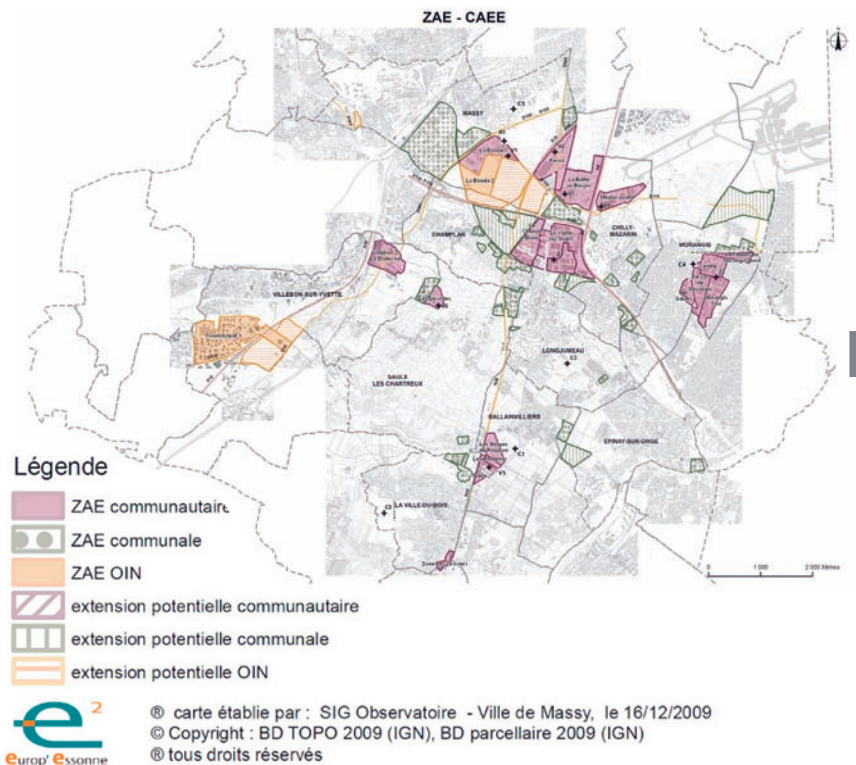
Budget :

40 000 € étude

Villes concernées :

Toutes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE : ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES



41

Action 3 : Remettre à niveau les voiries des ZAE des 11 ZAE d'intérêt communautaire

Contenu :

Sur la base du diagnostic sur l'état des voiries de ces ZAE, établir un programme pluriannuel de remise à niveaux progressive des voiries des ZAE sur cinq ans selon le degré de dégradation comprenant les trottoirs, la signalétique, le mobilier urbain et les espaces verts. Créer une voirie permettant d'améliorer l'accessibilité à la ZAE de La Bonde au croisement du RD 120 et de la rue du Buisson-aux-Fraises.

Échéance :

2010-2014

Budget :

630 410 € annuels sur la durée du programme, cofinancé par le CG 91 (contrat communautaire et les communes).

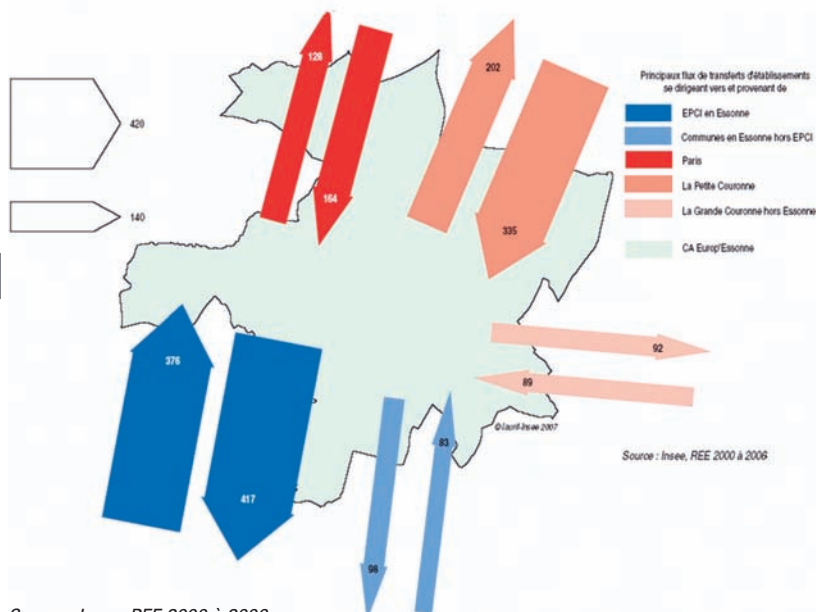
Villes concernées :

Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, La Ville du Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette.



LES TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS ENTRE LA CA EUROP'ESSONNE ET L'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA PÉRIODE 2000-2006

Nombre de transferts d'établissements (entrants ou sortants) de la CA Europ'Essonne durant la période 2000-2006



Source : Insee, REE 2000 à 2006

**Objectif : Favoriser
les implantations
d'entreprises
sur le territoire d'EE**

**Action 4 : Créer un service
de développement économique
structuré chargé de la création
d'entreprises, de la promotion
du territoire et des relations avec
les entreprises. Action prioritaire**

Contenu :

Recruter (transférer) des agents chargés d'assurer l'interface entre les acteurs économiques locaux et les outils communautaires (maison de la création d'entreprises, pépinière, maisons de l'emploi, etc.), de connaître le territoire (observatoire économique comme outil) et de le promouvoir.

Échéance :

2010 (recrutement d'un agent et rassemblement des outils).

Budget :

7 ETP : 328 000 € (5 ETP pépinière, 1 ETP administration, 1 ETP MCE).

Indicateur d'évaluation :

Progression annuelle du nombre d'établissements présents implantés, créés, sur l'ensemble du territoire par rapport à l'évolution constatée dans les territoires voisins.

Villes concernées :

Toutes





Action 5 : Développer l'économie numérique et ses usages (Télétravail, E-administration, E-formation) pour les entreprises en complétant et améliorant l'infrastructure de communication très haut débit pour assurer un accès optimal pour les entreprises. Action prioritaire

Objectifs : Déployer le très haut débit sur les ZAE communautaire.

Contenu : S'appuyer sur le SIPPAREC (déploiement réseau Irisé) ou sur des opérateurs privés pour permettre à toutes les entreprises des ZAE de la CA EE d'accéder à une offre très haut débit.

Échéance : 2010-2014 (études et investissements : travaux ou fonds de concours).

Budget :

2010 : 555 000 € études et travaux subventionnables, 2011-14 : 500 000 € annuels de travaux (incluant l'action 15 : très haut débit pour les particuliers).

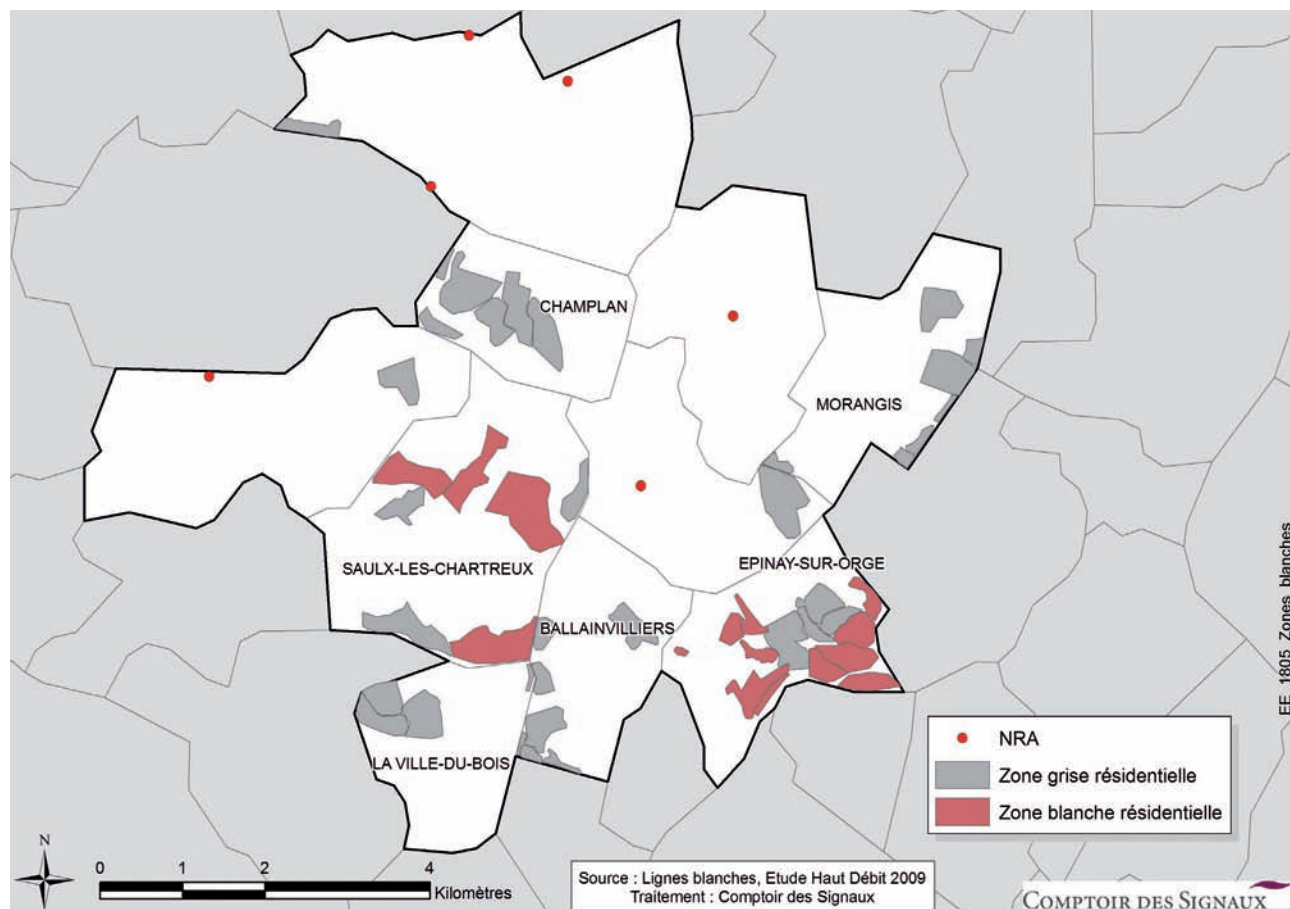
Indicateur d'évaluation :

Apprécié en pourcentage d'entreprises pouvant bénéficier du très haut débit à n et n+3.

Villes concernées :

Toutes

DESSERTE DU TERRITOIRE EN HAUT DÉBIT





2^e enjeu : AMÉNAGER LE TERRITOIRE pour le valoriser et l'adapter à ses différents usages

Objectif 1 : Identifier des principes d'aménagement partagés qui assurent une organisation spatiale, équilibrée et durable, pour les hommes comme pour les activités.



Action 6 : Établir un SCOT à l'échelle du SMEP NCE. Action prioritaire

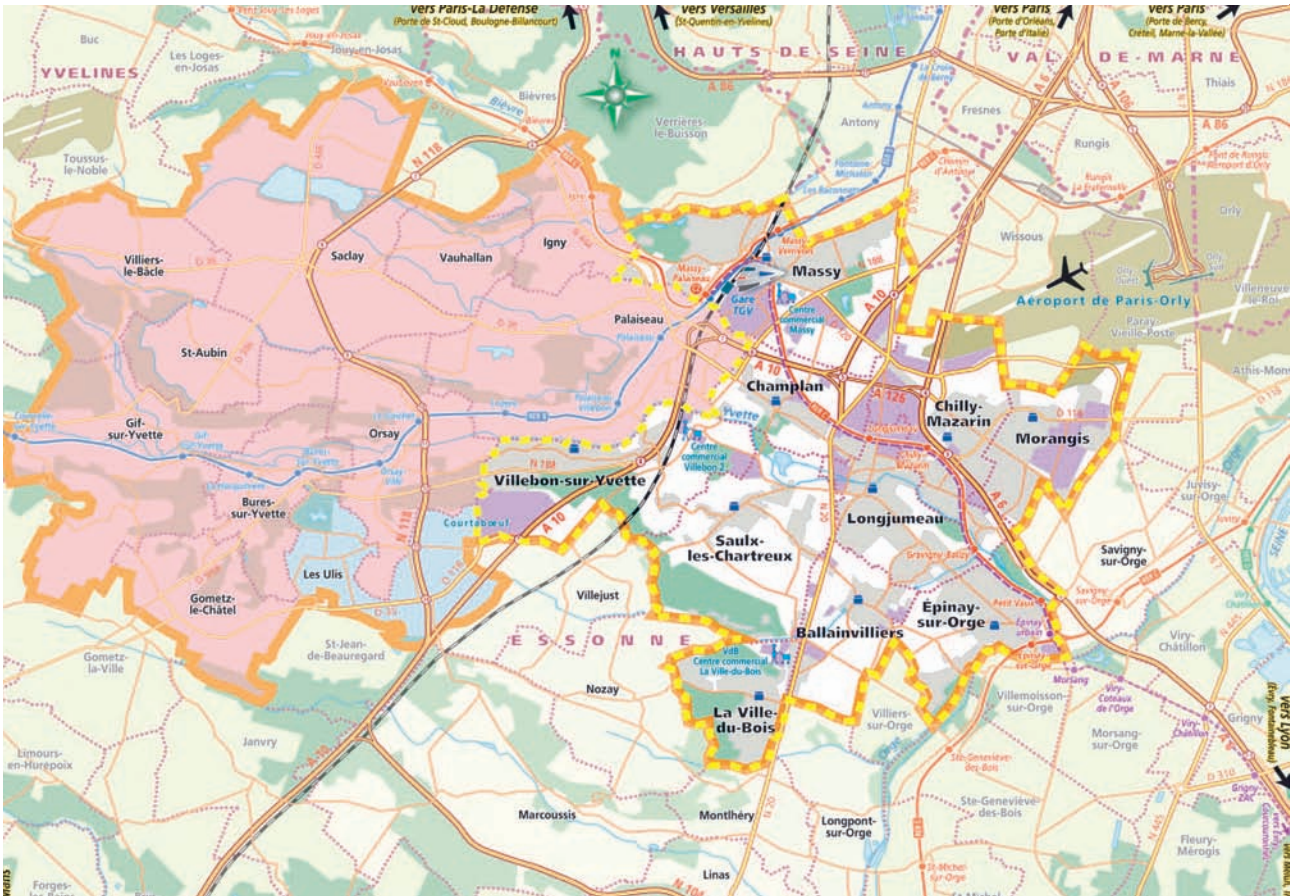
Contenu :
Déléguer au SMEP NCE (CA EE, CAPS et ville des Ulis), la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale, intégrant le Plan Local de déplacements et le Plan Local de l'Habitat, et prenant en compte le plan de circulations douces ainsi que les évolutions de l'urbanisme commercial.

Échéance :
2013-2014

Budget :
150 000 € participation au SMEP NCE

Villes concernées :
Toutes

TERRITOIRE PERTINENT : SMEP NCE





Action 7 : Établir le Plan Local de Déplacements (PLD) sur le périmètre du SMEP NCE articulé avec le SCOT.
Action prioritaire

Objectif :
Organiser les voies de transport sur le territoire pour optimiser leur fonctionnement.

Contenu :
À partir du schéma de déplacement de la CA EE, prenant notamment en compte la problématique de l'accessibilité des personnes handicapées, conduire les études puis réaliser le document de portée réglementaire, s'articulant avec le SCOT et le PLH, permettant de disposer d'un plan d'actions à long terme et s'imposant aux Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

Échéance :
2011-2014

Budget :
34 000 €

Indicateur d'évaluation :
Évolution des parts modales vers les transports en commun à n et n+5

Villes concernées :
Toutes

Action 8 : S'impliquer dans la mise en œuvre de l'OIN avec l'aide de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable (AUDD)

Objectif :
Se positionner dans le grand territoire par une coopération avec les EPCI concernés par l'OIN et négocier avec l'OIN un(des) projet(s) de contrat(s) territorial(aux) pour Massy-Courtaboeuf (cf. titre 4 du projet de loi du Grand Paris).

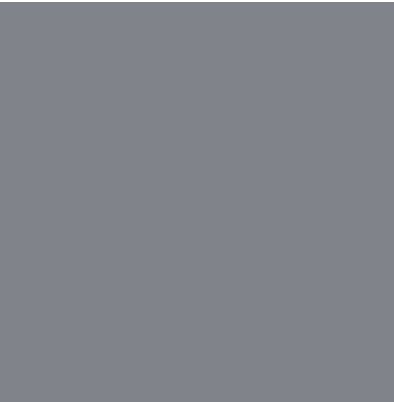
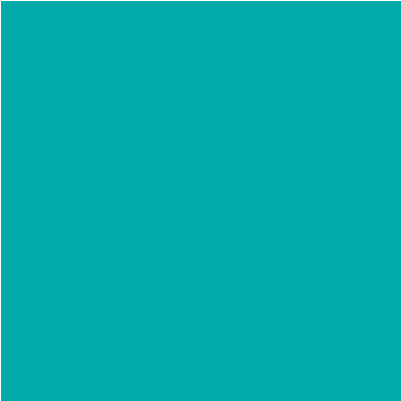
Contenu :
Mise à disposition d'un Equivalent Temps Plein d'une compétence déplacements au sein de l'AUDD.

Échéance :
2010-2014

Budget :
80 000 € annuels (mise à disposition d'un ETP profil ingénieur)

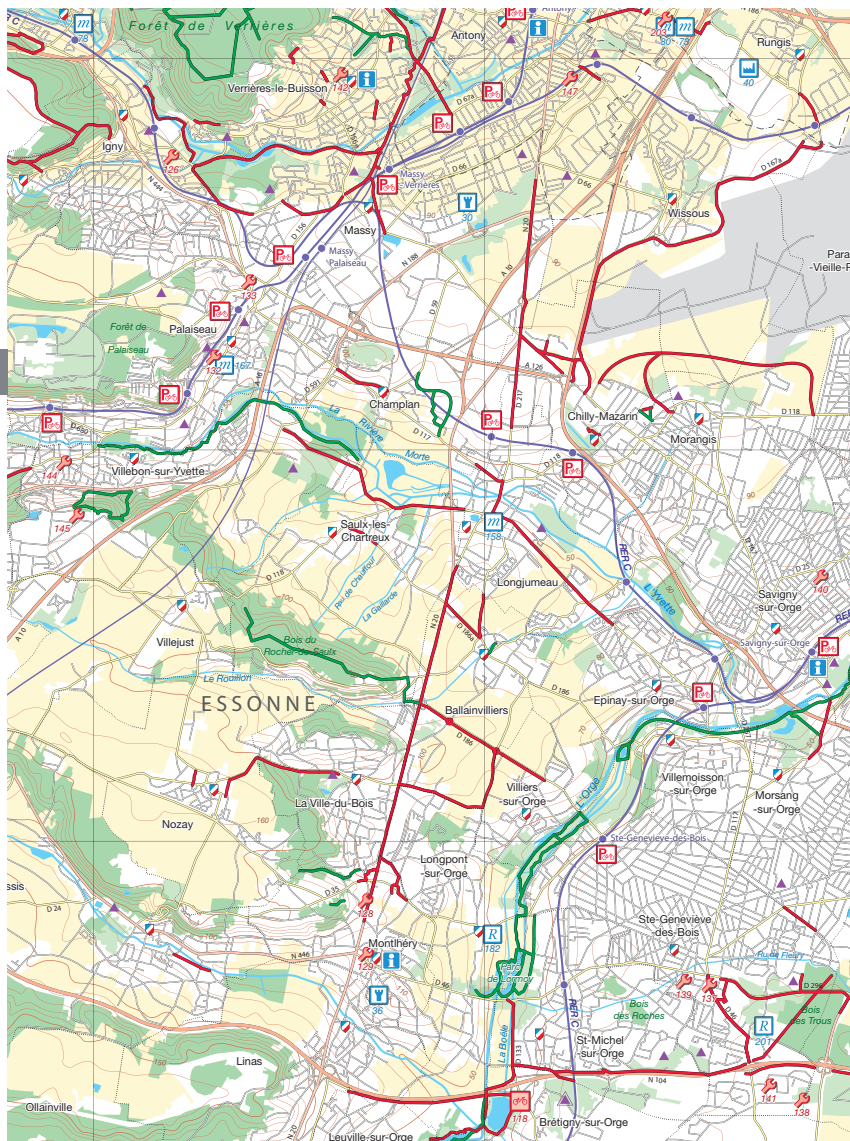
Indicateurs d'évaluation :
Nombre de contributions annuelles à l'élaboration des documents réglementaires ainsi que de contributions à la réalisation des actions 6, 8, 12, 13, 18 et 20.

Villes concernées :
Toutes





EXTRAIT DE LA CARTE 2008 DES ITINÉRAIRES CYCLABLES D'ÎLE-DE-FRANCE



Source Conseil Régional d'Île de France

Action 9 : Établir et réaliser le Plan des circulations douces. Action prioritaire

Objectif :

Favoriser les déplacements alternatifs (marche, vélo) pour créer un réseau sécurisé, continu à l'échelle du territoire, pour les trajets quotidiens domicile-travail, mais aussi pour assurer une fonction récréative et touristique, en cohérence avec la trame verte et bleue.

Contenu :

Phase 1 : Études et actualisation du schéma directeur établi en 2002 à l'échelle du SIEP NCE en intégrant les réflexions propres à Morangis.

Phase 2 : Acquisition de foncier, études de maîtrise d'œuvre, réalisation des travaux d'aménagement, notamment des pistes cyclables, actions de communication d'accompagnement. Articulation avec la réalisation de la trame verte et bleue (action 21).

Échéance :

2010 pour réaliser le schéma ;
2011-2015 pour les travaux.

Budget :

Études 60 000 €, Travaux : tranches de 500 000 € annuels – cofinancement par le CG 91 (contrat communautaire)

Indicateurs d'évaluation :

nombre de kilomètres réalisés

Villes concernées :

Toutes





Objectif 2 : Mailler le territoire par un réseau de trames fonctionnelles : infrastructures de liaison, de communication, espaces de loisirs et corridors environnementaux

Action 10 : Favoriser la réalisation d'une infrastructure de TCSP sur la RN 20 entre Massy et Arpajon. Action prioritaire

Objectif :

Renforcer les infrastructures de liaison de transports Nord-Sud, travailler à leur articulation (lien avec tram-train ?) et assurer la desserte des zones d'activités.

Contenu :

Participation au Syndicat Mixte d'études RN 20 et aux études du STIF (schéma de principe), maîtrise d'œuvre des études d'aménagements autour des stations d'arrêts et réalisation des travaux d'aménagement de l'espace public.

Échéance :

2010-2020

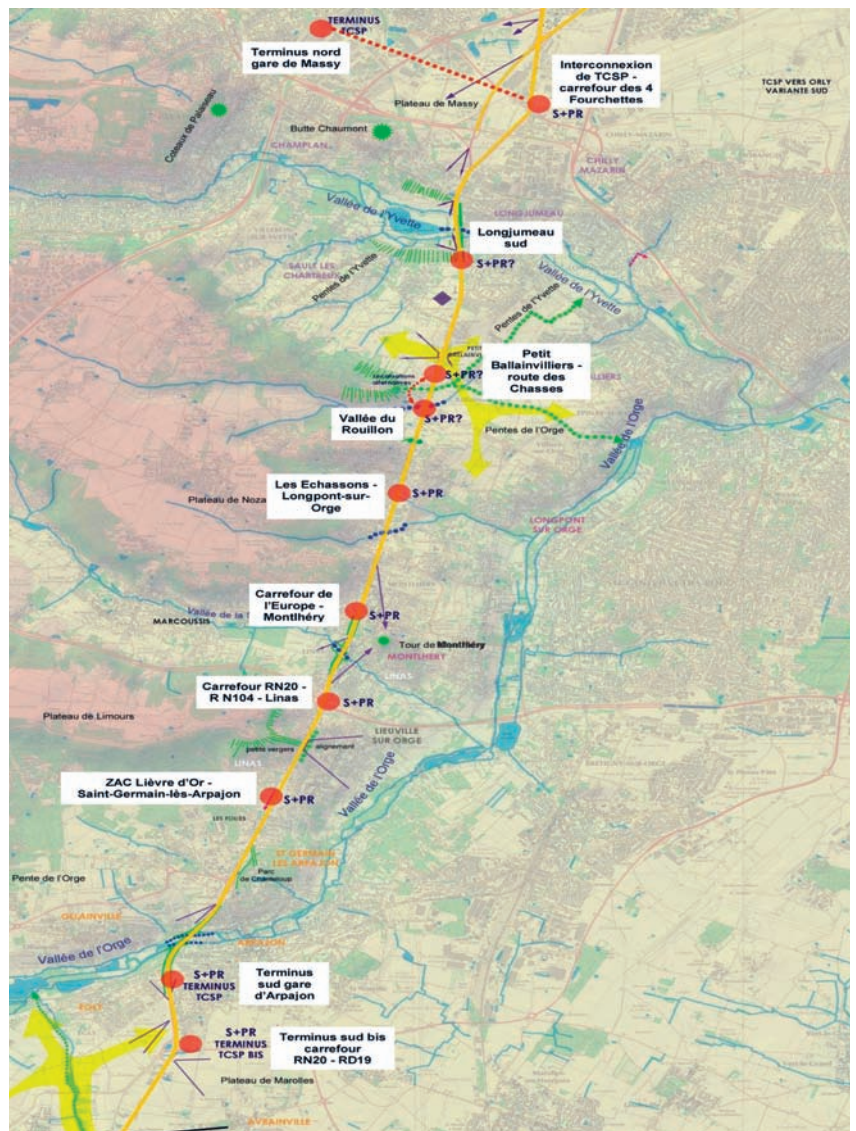
Budget :

88 000 € de contribution au syndicat pour 2009-2012 pour le financement des études pré-opérationnelles

Villes concernées :

Massy, Champlan, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux, La Ville du Bois, Ballainvilliers

PROPOSITION D'UN TCSP INTERURBAIN (en rouge stations et parkings-relais)



Source : Étude préalable à une démarche de requalification globale de la RN 20, Nouveaux Territoires Consultants pour Conseil Général de l'Essonne, juin 2009



Action 11 : Soutenir l'aboutissement du Tram-Train Versailles-Massy-Évry (TTME ex- tangentielle sud), la réalisation des gares de la Bonde et Champlan et le maintien des gares existantes. Action prioritaire

Objectif :

Contribuer à renforcer les infrastructures de liaison de transports et assurer la desserte des zones d'activités.

Contenu :

Accompagner et soutenir les études de définition engagées par le STIF, notamment celle du pôle d'Épinay-sur-Orge, ainsi que celle de la suppression du passage à niveau de la gare de Balizy-Gravigny avec le maintien du transit des véhicules de secours et des transports en commun et, de façon plus générale, l'étude de la suppression de tous les passages à niveaux de la ligne.

Échéance :

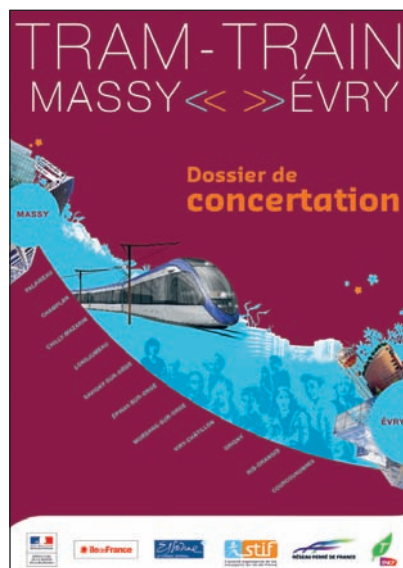
2009-2017

Budget :

Non défini

Villes concernées :

Massy, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge.



Action 12 : Favoriser la réalisation de l'accès sud du pôle d'Orly.

Action prioritaire

Objectif :

Contribuer à la valorisation des espaces au sud de la plateforme aéroportuaire et définir la destination de ces secteurs de développement.

Contenu :

Accompagner et soutenir les études de définition engagées, notamment pour le TCSP Massy-Orly sud, par le STIF et le Conseil général pour l'accessibilité au pôle d'Orly.

Échéance :

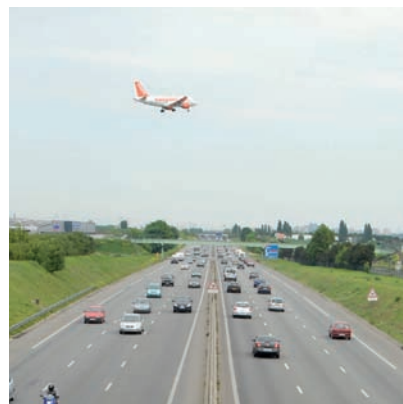
2009-2020

Budget :

Non défini

Villes concernées :

Morangis, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Champlan, Massy





Objectif 3 : Densification des secteurs urbains ciblés et valorisation des espaces délaissés (faire en sorte que leur usage soit structuré et qualifiant pour chacune des villes)

Action 13 : Participer à la requalification urbaine de la RN 20. Action prioritaire

Objectif : Restructurer ce lien fédérateur du territoire pour un usage mixte d'habitat et d'activités et favoriser la mutation de secteurs identifiés par la création de petites polarités urbaines.

Contenu :

S'impliquer (en termes de contribution financière au syndicat comme en termes de conduite de projets pré-opérationnels à opérationnels) dans l'élaboration du schéma de référence en intégrant, notamment, la dimension environnementale du projet. Dans le cadre du schéma de référence, réaliser des études sectorielles pour les secteurs pré-identifiés des communes riveraines : La Grange-aux-Cercles-Ballainvilliers - La Ville du Bois, des entrées de ville de Longjumeau, des 4 Fourchettes à Chilly-Mazarin. Dans le cadre des compétences communautaires, conduire les opérations d'aménagement découlant de l'application du schéma.

Échéance :

2009-2012 (parallèlement à l'élaboration du schéma de référence – cf. action 12).

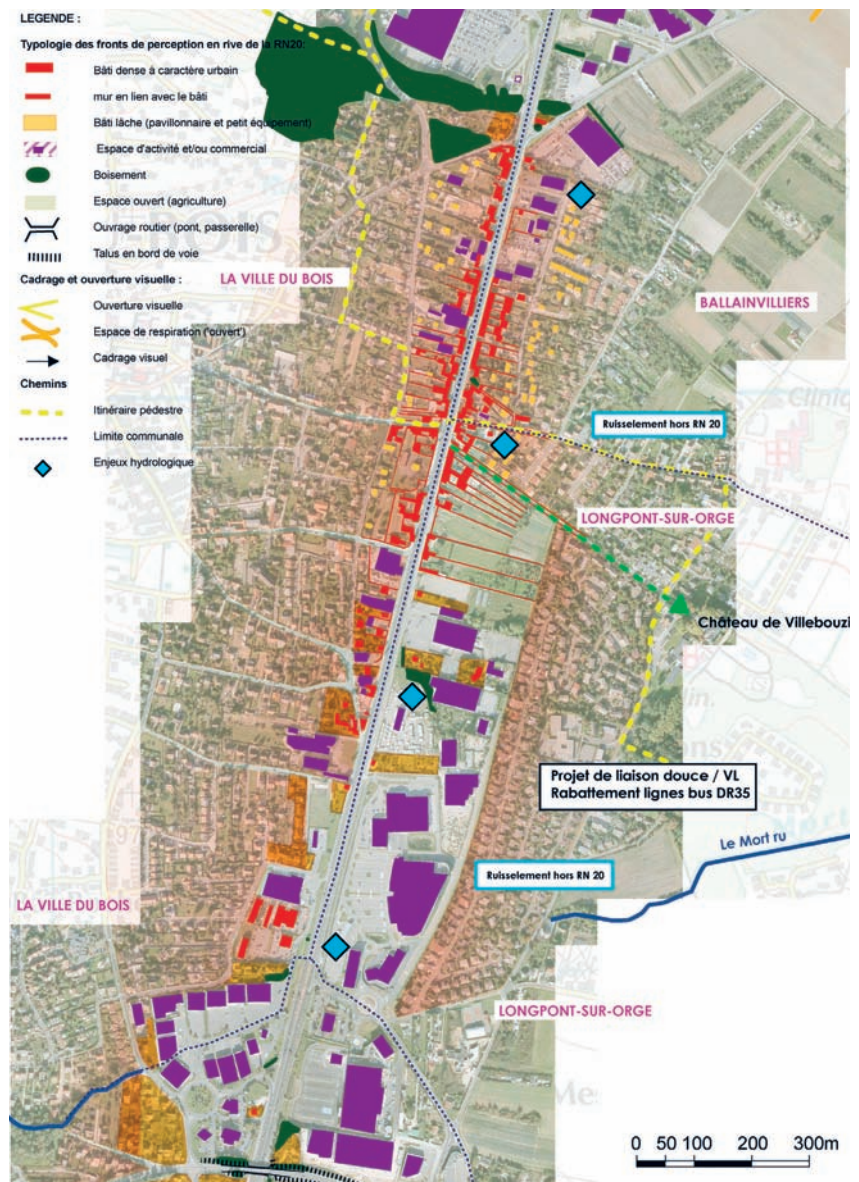
Budget :

Phase 1 : études pré-opérationnelles : 60 000 € et études sectorielles : 60 000 € annuels. Phase 2 : conduite d'opérations d'aménagement (budget à déterminer)

Villes concernées :

Massy, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Saulx-les-Chartreux, La Ville du Bois, Ballainvilliers.

PREMIER FRONT BÂTI DENSE ET TISSU URBAIN LÂCHE EN SECOND FRONT



Source étude préalable à une démarche de requalification globale de la RN 20, Nouveaux Territoires Consultants pour Conseil Général de l'Essonne, juin 2009



50

Action 14 : Élaborer des projets urbains pour les Pôles gares des villes de la CA EE. Action prioritaire

Objectif :

Valorisation des quartiers autour des gares pour favoriser la production de logements et d'activités, et les restructurations commerciales.

Contenu :

Réalisation d'études d'urbanisme (exemples : secteur gare terrain Sernam à Longjumeau, gare de Chilly-Mazarin, Station Tram-Train Champlan, etc.). Accompagnement et soutien des études de définition engagées par le STIF notamment celle du pôle intermodal (Tram-Train) d'Épinay-sur-Orge par l'établissement d'une convention de pôle avec le Stif.

Échéance :

2014

Budget :

75 000 € pour Épinay-sur-Orge cofinancé par le STIF et 100 000 € annuels pour les autres pôles des gares

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'études achevées

Villes concernées :

Épinay-sur-Orge, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Champlan

Action 15 : Développer l'économie numérique et ses usages (Télétravail, e-administration, e-santé, e-formation) pour les habitants. Optimiser l'infrastructure de communication haut débit pour permettre l'accès de la plupart des Europ'essoniens à une offre triple play (en lien avec l'action 5)

Objectif :

Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire, suppression des zones grises.

Contenu :

Identification des mesures à prendre pour la résorption des zones grises (offre triple play) sur Saulx-les-Chartreux et Champlan, Ballainvilliers, Épinay-sur-Orge (à l'heure actuelle, est couvert à plus de 4 M/b – débit minimal requis pour recevoir les offres triple play – seulement 6% de Champlan, 43% de Saulx-les-Chartreux, 50% d'Épinay-sur-Orge

et 65% de Ballainvilliers. Le reste du territoire est couvert à 88% à plus de 4M/b).

Études complémentaires à la demande du SIPPEREC pour le déploiement des réseaux « Irisé » et « Sequantic ». Accompagnement de certains opérateurs à la montée en haut débit. Réalisation de travaux de déploiement. Harmonisation et rationalisation des contrats.

Échéance :

2010-2014

Budget :

2010 : 555 000 € d'études et travaux subventionnables

2010-2014 : 500 000 € annuels de travaux

Évaluation :

Appréciée en pourcentage de foyers bénéficiant du très haut débit à n et n+3

Villes concernées :

Saulx-les-Chartreux, Champlan, Ballainvilliers, Épinay-sur-Orge





3^e enjeu : Initier soutenir et réaliser tous les projets de TRANSPORTS dans le respect de l'environnement

Objectif : Faciliter leur accès et permettre à la population de bénéficier de meilleures conditions de transports

Action 16 : Étendre le service de Navette communautaire gratuite aux villes de l'agglomération. Action prioritaire

Objectif : Réduire les inégalités locales d'accès aux transports (réduction des zones grises) en renforçant l'irrigation des centres villes et le rabattement vers les grands réseaux de transports en commun.

Contenu : Phase 1 : extensions en direction des communes de Morangis et Ballainvilliers avec maintien de la desserte actuelle de Longjumeau, renforcement de l'offre aux heures creuses et le samedi, renouvellement du matériel permettant, notamment, une réelle accessibilité pour les personnes handicapées, matérialisation des arrêts et signalétique globale.

Phase 2 : poursuite du déploiement d'une offre communautaire à définir, notamment sur Villebon-sur-Yvette et à Massy.

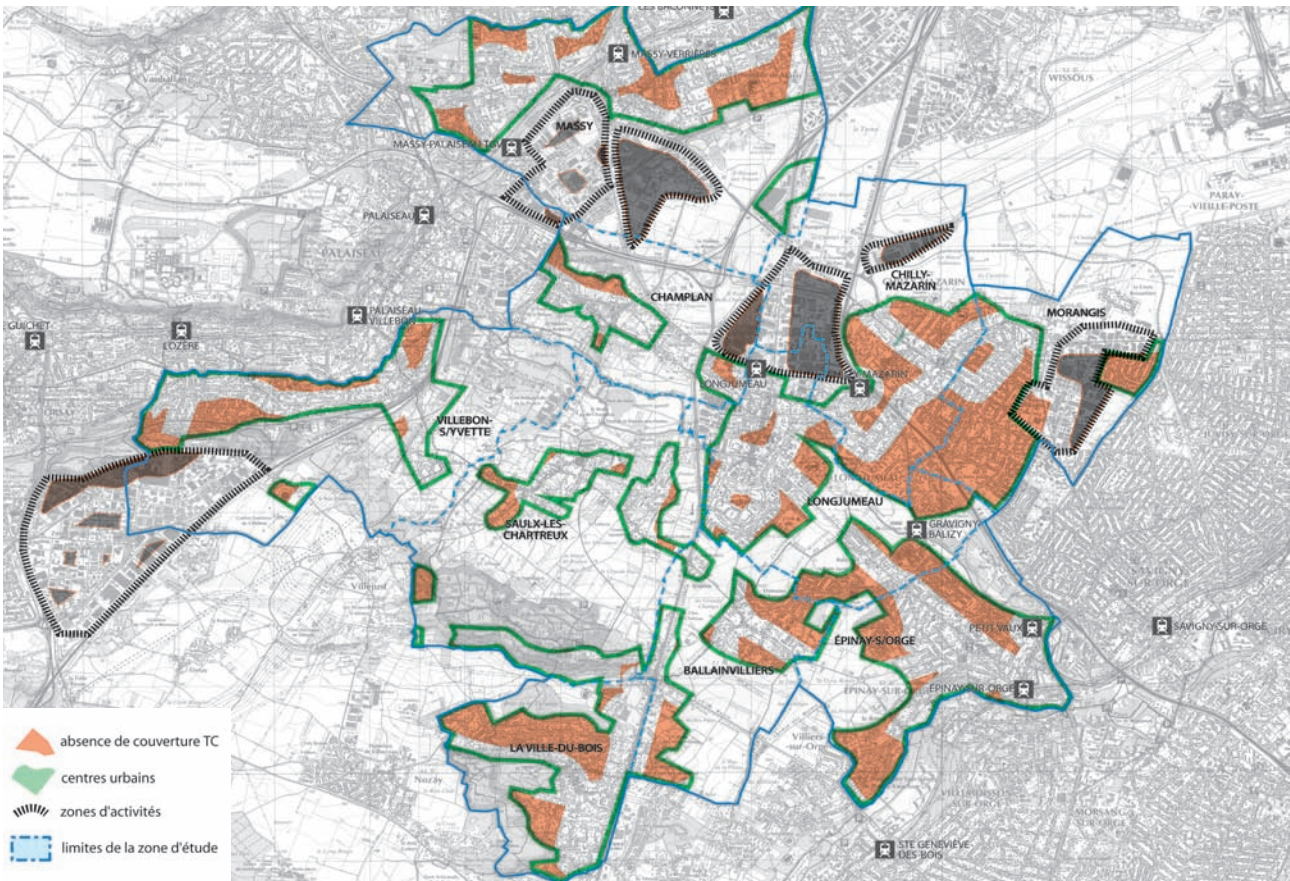
Échéance : Phase 1 : 2010

Budget : Phase 1 : 450 000 € annuels

Indicateurs d'évaluation : évolution du ratio : usagers des transports en commun / nombre d'habitants desservis

Villes concernées : Toutes

ÉLABORATION DU SCHÉMA DE DÉPLACEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE



Source : Egis Mobilité



Action 17 : Aménager les parcs de stationnements. Action prioritaire

Objectif :

Augmenter les capacités, sécuriser les stationnements, favoriser les circulations douces, faciliter l'accessibilité des personnes handicapées, complété avec une recherche systématique d'intermodalité.

Contenu :

Création d'un parc relais de stationnement en liaison avec le pôle des gares de Massy est. Agrandissement du parc de stationnement des Rossays à Épinay-sur-Orge, dans le cadre de l'étude de pôle d'Épinay-sur-Orge. À plus long terme, en liaison avec le tram-train, aménagement des parkings des stations de la Bonde et Champlan.

Budget :

Gares de Massy, programme global estimé à 7 748 884 € TTC (à déduire les subventions Conseil Régional et le fonds de concours ville) ; pour la gare d'Épinay-sur-Orge, le programme est évalué à plus de 2 millions € (à confirmer à l'issue de l'étude de pôle)

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de places de stationnement créés et rénovées

Villes concernées :

Massy, Épinay-sur-Orge, Champlan





4^e enjeu : Dynamiser et organiser l'offre de LOGEMENTS à moyen terme

Objectif : Favoriser la production de logements, éviter les déséquilibres et répondre aux objectifs fixés par l'État

Action 18 : Établir un PLH, programmer les actions et les investissements

Objectif : Engager un programme d'ensemble, opérationnel, porté par toutes les communes qui s'articule avec les principes d'aménagement du territoire énoncés dans le SCOT et le Plan Local de Déplacements.

Contenu : Finalisation du document en 2010 ; mise en œuvre des réalisations répondant aux enjeux d'urgence sociale, d'adaptation à la demande de logements. Coordination des projets communaux de construction de logements et constitution de réserves foncières. Prise en compte, dans le calendrier de réalisation, du poids du parc actuel dans les villes.

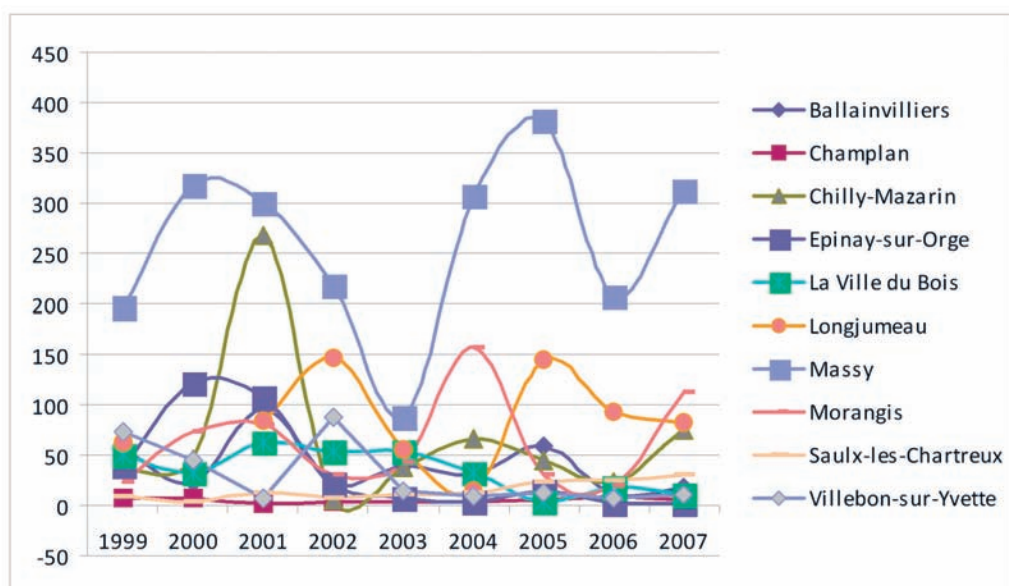
Échéance : 2009-2014

Budget : Élaboration étude de base et complémentaire : 110 000 € ; Mise en œuvre supérieure à 1.5 million d'€

Indicateurs d'évaluation : Nombre de logements produits au regard de l'objectif de l'État et évolution du prélèvement de solidarité au titre de la loi SRU art 55, évolution de la part de logement social

Villes concernées : Toutes

CONSTRUCTIONS NEUVES DANS LA COMMUNAUTÉ



Source : Étude du Programme Local de l'Habitat de la CA EE Fondation des villes Consultants



Objectif : Soutenir et accompagner les communes pour qu'elles puissent mettre en œuvre une politique foncière active.

Action 19 : Favoriser le desserrement des contraintes spatiales pénalisant certaines communes pour leur production d'habitat

Objectif :

Assouplissement des règles de construction sur certaines parties de territoire, contenues dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

Contenu :

Accompagner les travaux et agir au sein de la Commission Consultative de l'Environnement d'Orly dans le cadre de la révision du zonage du PEB. Accompagner les communes dans les négociations de mutation du foncier liées à un assouplissement des contraintes.

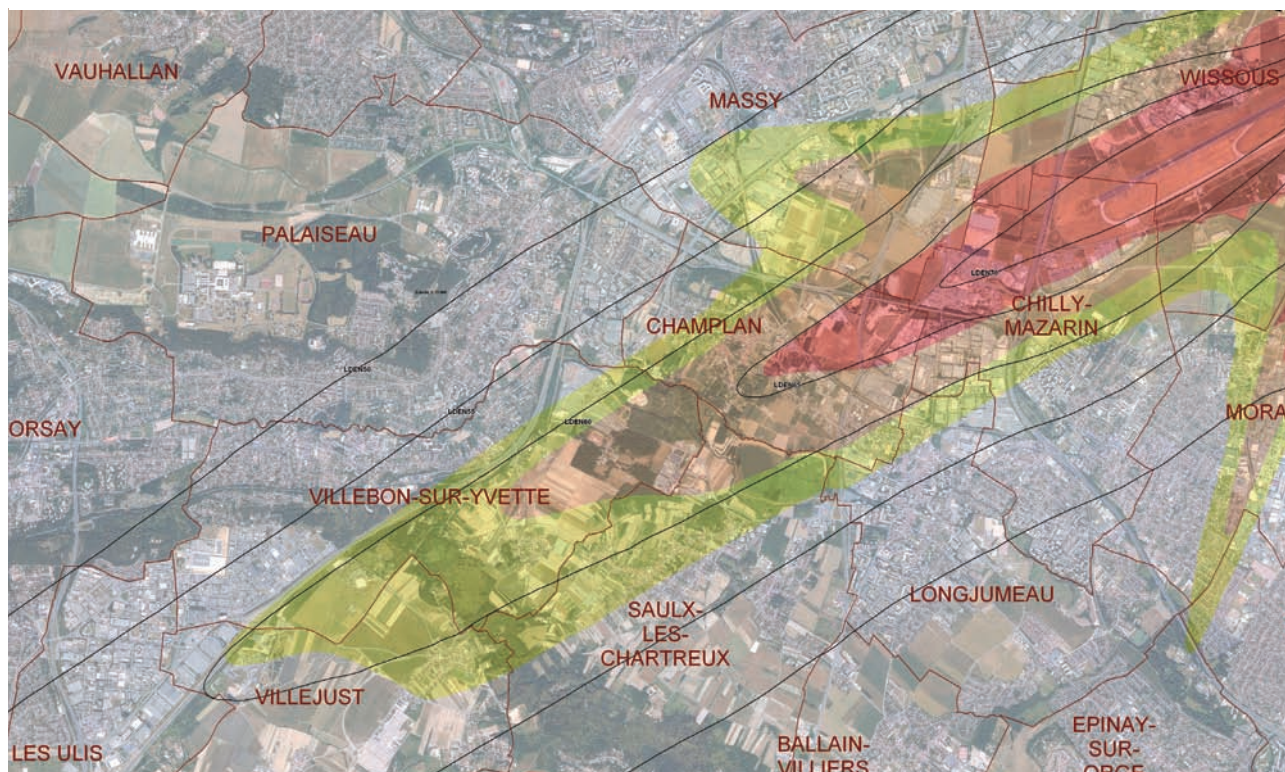
Échéance : Non définie

Budget : Non défini

Indicateurs d'évaluation : Nombre d'hectares constructibles libérés

Villes : Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Morangis, Villebon-sur-Yvette, Saules-Chartreux

PLAN D'EXPOSITION DU BRUIT





5^e enjeu : Positionner LE DÉVELOPPEMENT DURABLE comme référence transversale de l'action communautaire

Objectif : Faire du développement durable une référence et un principe commun à toute l'activité intercommunale.

Action 20 : Élaborer et faire vivre un plan d'actions environnementales, incluant le plan climat territorial

Objectif :

Créer une culture partagée de développement durable, guider et évaluer l'action publique.

Contenu :

Élaboration d'un plan pour la mise en œuvre d'actions transversales, à court, moyen et long termes, ainsi que les critères d'évaluation des politiques menées. Articulation avec les PADD élaborés dans le cadre des PLU communaux.

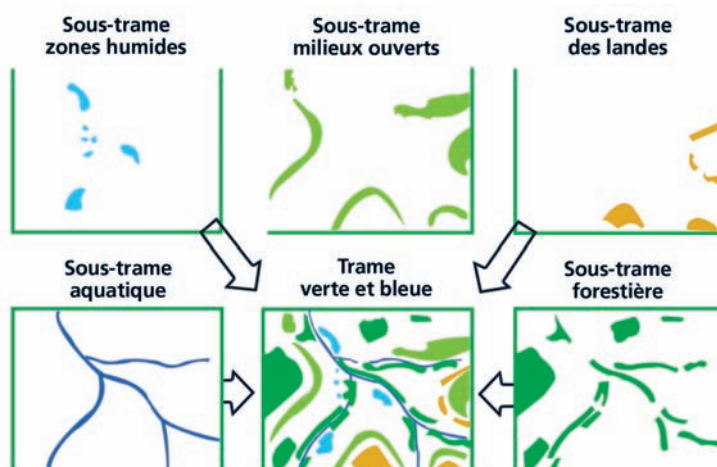
Échéance : 2010

Budget : Élaboration du plan 30 000 €. Mise en œuvre des actions : budget annuel à définir

Indicateurs d'évaluation : Ceux des politiques menées

Villes concernées : Toutes

PRINCIPE DE SCHÉMA DE CONSTITUTION DES TRAMES VERTES ET BLEUES



Source Secrétariat d'État à l'écologie

Action 21 : Préservation et renforcement de la Biodiversité par l'élaboration d'un schéma de la trame verte et bleue structurant le territoire et des coulées vertes intégrées dans cette trame. Action prioritaire

Objectif :

Sanctuariser les corridors environnementaux existants, assurer le maillage du territoire et accompagner la densification urbaine.

Contenu :

Études, schéma directeur, acquisition de foncier, étude de maîtrise d'œuvre, réalisation des travaux d'aménagement, actions de communication d'accompagnement. Articulation avec le schéma des circulations douces (action 9).

Échéance :

2010 pour réaliser le schéma ; 2011-2015 pour sa mise en œuvre dans le respect des compétences de la CA EE

Budget :

Études biodiversité : 12 000 € 2010 ; étude trame 20 000 € 2010 ; travaux : supérieur à 1 Million d'€

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de continuités réalisées et m² d'espaces préservés

Villes concernées :

Toutes

Action 22 : Harmoniser les règlements de publicité

Objectif :

Lutter contre la pollution visuelle applicable aux communes et initier une déclinaison communautaire dans les communes.

Contenu :

Phase 1 : en partenariat avec la DDEA et en s'appuyant sur le Syndicat Mixte d'Études RN 20, élaboration d'une charte de qualité de la publicité extérieure, des enseignes et pré-enseignes. Phase 2 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les communes pour la mise à jour des documents communaux. Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre des actions préconisées dans la Charte.

Échéance :
2014

Budget : Phase 1 :
20 000 €

Indicateur d'évaluation :
nombre de documents communaux mis à jour

Villes concernées :
Toutes



6^e Enjeu : Optimiser et rationaliser le service public de l'EAU

Objectif : Uniformiser et harmoniser l'exercice du service public de l'eau au bénéfice des communes

Action 23 : Accompagner les communes dans la gestion du service public de l'Eau. Action prioritaire

Objectif :

Harmoniser les contrats afin d'obtenir une réduction du prix de la fourniture de l'eau.

Contenu :

Analyse technique et juridique des situations des communes, identification des besoins et axes d'économie d'échelle possibles et prise en charge des contrats, de leur renégociation et de leur suivi.

Échéance :
2009-2026

Budget :
Non défini

Villes concernées :
Court terme : Longjumeau, Épinay-sur-Orge. À Long terme : Toutes



7^e Enjeu : EMPLOI et SOLIDARITÉ : Aider les plus fragiles pour prévenir les exclusions et recréer du lien social

Objectif : Faire bénéficier les habitants du territoire de prestations supplémentaires d'aides sociales pour rompre l'isolement et soutenir les familles

Action 24 : Extension du service de portage de repas à domicile, aux week-ends et aux jours fériés

Objectif : Compléter le service effectué par les communes et l'étendre à toutes communes harmoniser les prestations sur l'ensemble du territoire.

Contenu : Prise en charge financière des surcoûts communaux liés à cette amélioration de service en établissant des conventions avec les villes.

Échéance : 2010

Budget : 50 000 € annuels

Indicateur d'évaluation : nombre de bénéficiaires n et n+3

Villes concernées : Toutes



57



Objectif : Faciliter l'accès à l'emploi des populations défavorisées et faire bénéficier les habitants d'actions d'insertion

Action 25 : Insertion par l'éducation École de la Deuxième Chance

Objectif :

Donner aux jeunes adultes sortis du système scolaire, le bagage scolaire et social minimum pour accéder à une formation diplômante voire à un emploi.

Contenu :

Convention d'objectifs et de moyens, subventionnement de l'École de la deuxième chance nord-ouest Essonne.

Échéance : 2009

Budget : 50 000 € pour 2010 ; 60 000 € en 2011

Indicateur d'évaluation :

ratio nombre de jeunes demandeurs d'emploi issus de l'E2C comparé aux nombre de jeunes DE non diplômés accédant à l'emploi

Villes concernées : Toutes





58

Action 26 : Soutenir et accompagner les demandeurs d'emploi et favoriser la création d'entreprises

Objectif : Créer un maillage du territoire afin que les habitants des communes de l'agglomération bénéficient d'une offre identique et harmoniser des prestations conforter le rôle de proximité des structures emploi.

Contenu : Améliorer le service rendu dans les champs de la recherche d'emploi, de la création d'entreprise, de la formation et de l'insertion professionnelle, par le partage d'informations sur des plateformes techniques communes (acquisition d'un logiciel commun et partagé), par l'échange de pratiques (coordination, montage de projets en commun), par la mutualisation des offres d'emplois et des moyens.

Échéance :

2010 (transfert des maisons de l'emploi à l'agglomération)

Budget :

Maisons de l'Emploi : investissement de 13 000 € en 2010, MCE : 25 000 € annuels hors masse salariale et frais de fonctionnement

Indicateurs d'évaluation :

Évolution du nombre de demandeurs d'emplois accompagnés ayant retrouvé un emploi.
Évolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi ayant créé leur entreprise

Villes concernées :

Dans un premier temps Longjumeau, Massy, Chilly-Mazarin, puis toutes

Action 27 : Insertion par l'économie PLIE

Objectif : Faire bénéficier les demandeurs d'emplois les plus fragiles repérés par les maisons de l'emploi communautaires, des actions et du suivi proposés par le PLIE.

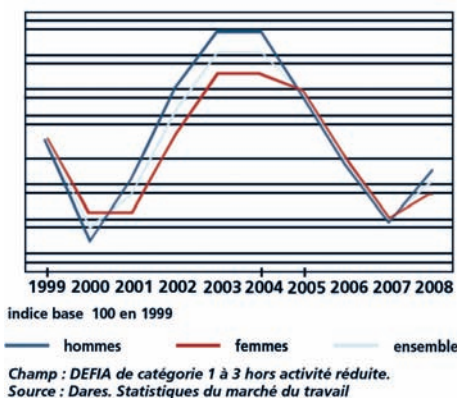
Contenu : Adhérer à l'association Atout Plie nord centre Essonne pour accompagner individuellement les 15-25 ans les plus fragiles, les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée... dans un parcours d'insertion. Assurer et organiser la mise en réseau des différents intervenants.

Échéance : 2011

Budget : De l'ordre de 80 000 € annuels

Indicateur d'évaluation : Annuellement, nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une mesure accompagnée par le PLIE et pourcentage d'insertion professionnelle durable de ces personnes

Villes concernées : Toutes





Action 28 : Aide à l'acquisition d'ordinateurs à bas coûts et à leur utilisation

Objectif :

Favoriser la diffusion des outils d'inclusion sociale permettant l'accès du plus grand nombre aux NTIC pour réduire la fracture numérique.

Contenu :

Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire, un soutien à une ou des entreprises d'insertion pour mettre à disposition ou vendre à bas prix du matériel informatique aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Assurer une formation à l'utilisation.

Échéance :

2010

Budget :

50 000 € annuels
et 15 000 € pour la formation

Évaluation :

Appréciée au nombre d'ordinateurs distribués et de formations dispensées aux bénéficiaires

Villes concernées :

Toutes

8^e Enjeu : Assurer au plus grand nombre un accès facilité (proche, financièrement abordable et permettant un large choix) au sport et à la culture

Objectif : Soutenir les acteurs culturels et sportifs locaux dans l'organisation de leurs événements et manifestations d'ampleur communautaire.

Action 29 : Accompagner financièrement les projets culturels et sportifs en valorisant l'innovation. Action prioritaire

Objectif : Dynamiser et encourager la Création sur le territoire et soutenir l'audience communautaire des manifestations locales.

Contenu : Par un système de subventions exceptionnelles.

Échéance : 2009

Budget : 80 000 € annuels

Indicateur d'évaluation : Pourcentage du nombre d'habitants de la Communauté ayant participé ou assisté aux événements subventionnés

Villes concernées : Toutes

Objectif : Améliorer l'offre culturelle en assurant, de façon la plus équitable possible sur tout le territoire, l'accès pour tous à une plus large palette.

Action 30 : Établir une stratégie communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs

Objectif :

Améliorer l'offre culturelle et sportive, en assurant un maillage équitable et équilibré du territoire.

Contenu :

À partir du diagnostic des équipements réalisé en 2010, identification d'axes stratégiques (consolidation d'équipements, mise en réseau, nouveaux équipements) et mise en œuvre d'une politique communautaire.

Échéance :

2010

Budget :

Sans objet

Villes concernées :

Toutes





La lecture publique
et les médiathèques



Action 31 : Création de réseaux culturels et d'enseignements artistiques. Action prioritaire

Objectif :

Élargir l'offre culturelle, en faire bénéficier les habitants du territoire.

Contenu :

Mise en commun des ressources des différents acteurs : conservatoires, bibliothèques, médiathèques, musées, organiser les échanges et l'harmonisation des enseignements. Perspective de transfert de la compétence bibliothèques/médiathèques au niveau communautaire.

Échéance :

2011

Budget :

Non défini

Critère d'évaluation :

Indice de cohérence (non redondance et diversité) des propositions culturelles des structures du territoire

Villes concernées :

Toutes

60

Objectif : Permettre au plus grand nombre d'accéder aux activités sportives et culturelles

Action 32 : Mise en place d'une politique tarifaire unique et favorable aux habitants du territoire de la Communauté

Objectif :

Rendre plus accessible financièrement l'accès au sport et à la culture.

Contenu :

Création d'un tarif communautaire préférentiel (de type carte de vie quotidienne à tarif unique) applicable dans toutes les structures et dans tous les équipements culturels et sportifs du territoire, par un conventionnement avec les villes et une prise en charge financière compensatoire.



Échéance :

2011

Budget :

Montant de la prise en charge financière compensatoire, Acquisition de logiciels, matériels monétique

Indicateur d'évaluation :

Évolution du % de fréquentation des structures par les habitants du territoire titulaires de la carte

Villes concernées :

Toutes

PROSPECTIVE PLURIANNUELLE

61



L'ensemble des fiches action a été intégré, en termes de prévision budgétaire, dans la prospective annuelle qui modélise les ressources de l'agglomération et ses capacités de financement. Trois ans après sa création, les ressources qu'Europ'Essonne peut mobiliser sont significatives ; toutefois, l'ampleur des projets à conduire l'est également, d'autant qu'ils se situent dans le champ de compétences qui mobilisent significativement les fonds publics : aménagement, transports, etc.

Les discussions autour de la suppression de la taxe professionnelle et des modalités de compensation pour les collectivités locales et les intercommunalités font peser de réelles incertitudes sur les prévisions de recettes : capacité de faire évoluer la Cotisation Locale d'Activité, marges de manœuvre sur les impôts ménage transférés du Département et de la Région, possibilité d'ajustement de la taxe sur le commerce, etc. Autant d'interrogations qui devront trouver réponse dans le courant de l'année 2010.

Ces incertitudes ne dispensent toutefois pas l'agglomération de travailler au rapprochement de ses moyens et de ses ambitions.

Le tableau qui figure page suivante laisse en suspens des arbitrages qu'il appartiendra à l'assemblée communautaire de réaliser annuellement, dans le cadre de l'exercice du débat d'orientations budgétaires. La prospective est indicative, et ne préjuge en rien des choix réalisés annuellement par le conseil communautaire au moment du vote du budget.

La Communauté d'Agglomération Europ'Essonne a fait le choix de redistribuer, de façon importante, la taxe professionnelle en intéressant les communes à sa croissance. Le pacte financier et fiscal élaboré pour quatre ans à la création de la CA EE sera renégocié, à la faveur des évolutions législatives, dans le courant de l'année 2010.

Par ailleurs, la CA EE entreprend la négociation d'un contrat communautaire avec le département de l'Essonne qui propose, depuis 2002, un outil d'aide à la structuration territoriale permettant d'envisager des cofinancements importants dans les domaines du développement économique et des circulations douces. Au niveau régional, c'est dans le cadre du GP3 qu'une perspective de contractualisation – et d'un cofinancement – sur les projets se dessine.

INVESTISSEMENT	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Hypothèses/Commentaires
ZAE							
Études complémentaires			71 000	40 000			Identifier la vocation des ZAE et besoins
Voiries ZAE hors programme requalification			11 250	630 410	630 410	630 410	2 084 000 € TTC sur 5 ans plus aléas et honoraires et fonds de concours de 50% des communes
Requalification : Plan d'actions/mandat de travaux				170 000	250 000	250 000	
Assainissement				100 000			Études complémentaires
Signalétique, jalonnement				40 000	200 000	200 000	Étude et mise en place sur 2 ans d'une nouvelle signalétique
AMÉNAGEMENT / TRANSPORTS							
Parcs de stationnement							Aménager les parcs aux abords des gares
Étude extension navette			50 000	50 000			Étude de l'extension à toutes les villes
Schéma de déplacement			51 664	34 440			Exécution du marché en 2009/2010. Extension sur SIEP NCE en 2010/2011
Étude pôle des gares				75 000	100 000	100 000	2010 Étude gare Epinay (STIF). Dès 2011 étude sur autres pôles et début travaux
Haut débit (étude puis soutien au déploiement)				555 000	500 000	500 000	55 K€ d'études puis 500 000 € ouvert par an sur 5 ans
Projet de territoire				100 000			Valorisation et développement étude Bécard/valorisation accès Sud pôle Orly
SCOT contribution au SIEP			100 000	150 000			Inclus le PLD élargi
Études pré-opérationnelles sur axe RN 20				60 000	40 000	40 000	Étude et accompagnement des communes dans leurs MO
Syndicat RN 20			26 000	28 000	26 000		
Schéma d'urbanisme commercial				10 000			
Tram / Train							
Gare routière (Massy)							
Participation OIN	11 721	23 322			6 295 453	1 453 431	Fonds de concours 50% ville de Massy de 2 936 000 € et subvention région de 644 000 €
STIF contrat de type 2				11 000			Participation à prévoir selon mode de gouvernance retenu
SOCIAL							
Programme local de l'habitat (élaboration)		91 668			4 700		Exécution d'un marché et tranche conditionnelle de suivi en n+1
Programme local de l'habitat (mise en œuvre)				20 000	491 981	524 528	Études sur réserves foncières, aides, etc., financés par prélèvement SRU, etc.
Maison de la création d'entreprises (MCE)			30 000				
Maison de l'emploi				13 000			Acquisition logiciel commun aux maisons
ENVIRONNEMENT							
Étude de définition des trames vertes et bleues			20 000	20 000			
Schéma directeur circulations douces				60 000	500 000	500 000	Études et mise en œuvre ; contrat communautaire aide CG attendue 90 K€
Charte règlement publicité RN 20				20 000			Étude et AMO aux communes pour modifier PLU
DSP EAU			53 900				
Cartes de bruit et PEB							
Animations environnementales				25 000			
Lutte contre les pollutions			20 000				
Plan d'actions environnementales				30 000			
Étude biodiversité faune et flore				12 000			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Acquisition locaux CAEE				1 360 480			Achat de 1,210 M€ honoraires 65780 TTC + 7% frais 84 700
Agencement locaux CAEE				75 000			
Mobilier et matériel			20 000	55 000			Agencement en 2010 des nouveaux locaux (salle de réunion, banque accueil)
Site internet			15 000				
Équipement informatique administration et renouvellement			15 000	25 000	25 000	25 000	Dotation maison de la création d'entreprise + maisons emploi
Acquisition de véhicules		53 780	12 000		30 000		Achats lancés auprès de l'UGAP. Durée contrats 3 ans. Revente au bout de 3 ans

	Système d'Information Géographique (SIG)			119 000	31 000	20 000	Acquisition matériel, licences, renouvellement éléments fonds...
	Bases de données économiques		10 000				
	Logiciel économique AGDE		2 990				
	FCTVA	-3 690	-52 211	-1137 503	-555 868	-158 617	
	Subventions	-12 612	-27 000				Dont subvention maison création d'entreprise : 27 K€
	SOUS TOTAL INVESTISSEMENT	0	152 468	429 593	9 046 280	3 726 654	2 631 321
	PERSONNEL						
	FONCTIONNEMENT						
	DEV ECO			679 423	880 000	950 000	1 000 000
	AGDE				2 000	2 000	Redevance
	ALTARES				7 000	7 000	Redevance
	SIG					75 000	Redevance + formation + 1,5 ETP
	MCE		25 400	62 000	62 000	62 000	Micro-crédit à ajouter si opération retenue
	Pépinière d'entreprises			114 822	114 822	114 822	Remboursement annuités d'emprunts
	Promotion salon			5 000			
	CULTURE						
	Création de réseaux culturels/enseignement artistique						
	Soutien aux manifestations		80 000	80 000	80 000	80 000	
	Concert du nouvel an			35 000	35 000	35 000	
	Harmonisation tarifaire						
	SOCIAL						
	Portage de repas			50 000	50 000	50 000	
	École 2e chance		50 000	60 000	60 000	60 000	
	Maison de l'emploi				2 800	2 800	Abonnement logiciel
	PLIE			80 000	84 500	84 500	Adhésion possible courant 2010 ou 2011
	Micro crédits			13 000	13 000	13 000	
	Informatique pour tous		95 000	65 000	65 000	65 000	Non réalisé en 2009. Hypothèse 1000 familles bénéficiaires
	AUTRES						
	Agence d'urbanisme			80 000	80 000	80 000	Prise en charge d'1 ETP
	EAU (analyse financière puis suivi des délégataires)						
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
	Opération et documents de communication			100 000	155 000	155 000	
	Frais de gestion des locaux administratifs				27 000	27 000	Nettoyage, sécurisation, maintenance... (58€/an/m²)
	Dépenses récurrentes de fonctionnement			777 300	792 846	808 703	2% d'augmentation annuelle
	TRANSPORTS						
		395 900	791 100	1 303 155	2 856 688		
	SITC		96 821	72 400	79 800	83 790	
	Subventions lignes TC			242 500	278 355	292 273	5% d'augmentation par an hors renégociation 0619 (38 000€)
	Navette			81 000	945 000	2 480 625	Mise en service de navette communautaire sur l'ensemble du périmètre en 2012
	SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT			1 558 400	2 419 768	3 026 980	4 594 687
	TOTAL			2 667 416	12 346 048	7 703 634	8 226 007
							* la dépense liée à un marché est engagée en totalité l'année du lancement
	Lorsque la dépense est assujettie à la TVA, le montant est exprimé en TTC						

CONCLUSION

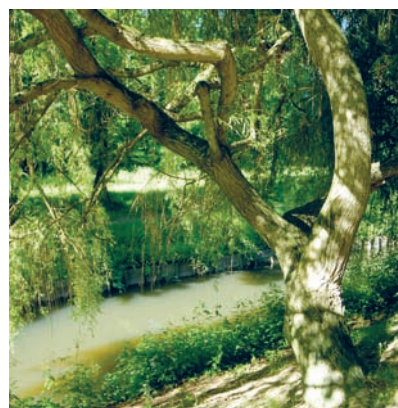
64

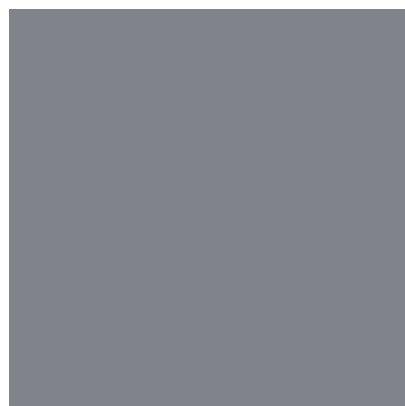
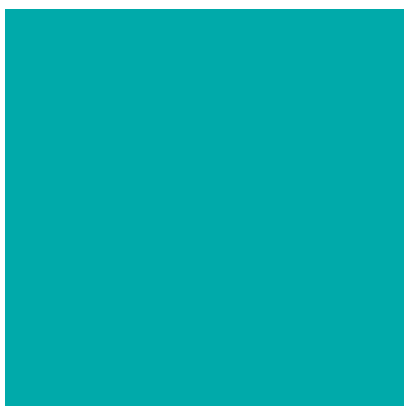
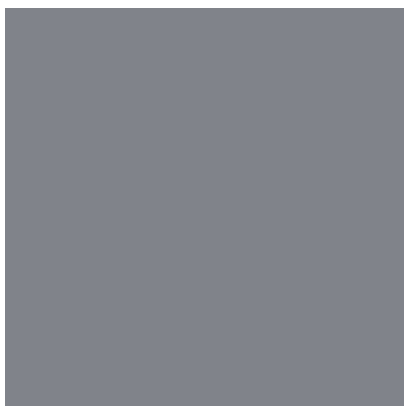
Le premier opus du projet d'agglomération de la CA Europ'Essonne met en évidence une volonté collective de développer un territoire riche tout autant que complexe. Il est le fil conducteur de l'action communautaire. Pour autant, il n'empêche nullement les élus de décider l'engagement de nouvelles opérations. Ainsi, les compte-rendus annuels de l'avancement du projet d'agglomération leur permettront d'ajuster leurs ambitions et d'adapter le positionnement de la communauté en fonction de l'évolution de son environnement.

Ce projet est l'occasion de contractualiser avec d'autres collectivités sur la base de programmes pluriannuels. Il révèle également la nécessité, pour la jeune agglomération, de consolider l'approche intercommunale en ouvrant plus de chantiers de transferts de services et en réfléchissant à l'intégration de nouvelles compétences. La consolidation du fait communautaire repose également sur une coopération intercommunalité-communes, aussi équilibrée que respectueuse des compétences de chacun.

Parmi les évolutions législatives en cours de discussion, la réforme des collectivités territoriales est susceptible de contribuer à faire évoluer significativement le périmètre de la CA Europ'Essonne. Rien, dans le projet d'agglomération, ne constituerait un empêchement à un tel regroupement ; bien au contraire, la mise en œuvre des actions qui composent ce projet fera de la CA EE un partenaire pleinement acteur d'une telle évolution.

Ainsi, trois ans après sa création, Europ'Essonne s'engage-t-elle dans une nouvelle phase de sa jeune histoire et entend contribuer pleinement à la dynamique territoriale locale en plein essor.





Ballainvilliers
Champlan
Chilly-Mazarin
Epinay-sur-Orge
La Ville-du-Bois
Longjumeau
Massy
Morangis
Saulx-les-Chartreux
Villebon-sur-Yvette



15 rue de Norvège
91140 Villebon-sur-Yvette
01 803 802 30
contact@europessonne.fr
www.europessonne.fr